**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

**Band:** 27 (1963) **Heft:** 107-108

**Artikel:** Une langue fantôme : le judéo-français

Autor: Banitt, M.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-399314

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## UNE LANGUE FANTÔME : LE JUDÉO-FRANÇAIS

Les grands dictionnaires modernes traitant de l'étymologie française ou de la langue du moyen âge ont pris l'habitude de citer, à côté de toutes les formes dialectales relevées, et parmi les différents sens attribués au vocable en question, certains termes attestés dans des textes juifs et désignés sous le nom de judéo-français ou de son correspondant allemand. C'est ainsi que Meyer-Lübke, dans la liste des parlers qui figurent dans son REW , note judenfranzösisch (p. xxx) à côté de judenitalienisch, judenkatalanisch et judenspanish. En fait, dans le texte même de l'ouvrage, il parle aussi de jüdisch-französisch (n° 302, 401, 1205 a, 5604, etc.). Les mêmes termes reviennent dans l'AFW 2 de Tobler-Lommatzsch et M. von Wartburg, qui mentionne judfr. (judenfranzösisch) dans la liste des « alten mundarten » entre afr. et awall. au Supplement de son FEW 3, en fait usage assez fréquemment dans l'ouvrage même 4, ainsi que des termes judéo-français (p. ex. t. IV, p. 739 a, s. v. intelligere) judenprovenzalisch (t. II, p. 23 a, s. v. cadaver) et jüdisch-romanische idiomen (ibid.).

Quel idiome, au juste, représente ce composé, judéo-français? S'agit-il d'un dialecte de la langue d'oïl, limité aux Juifs de la France du Nord, et qui a connu une évolution particulière, aux caractéristiques isoglosses, comparable, disons, à l'anglo-normand, limité, lui, aux habitants francophones de l'Angleterre?

S'agit-il du développement, particulier au territoire français, d'une langue primitivement commune à tous les Juifs de la Romania? Faut-il supposer que, parallèlement à l'évolution gallo-roman > français, il y ait eu un développement judéo-roman > judéo-français?

Ou bien, devons-nous attribuer à ce trait d'union une signification

- 1. Romanisches etymologisches Wörterbuch, Heidelberg, 19353.
- 2. Altfranzösisches Wörterbuch, Berlin, 1925-.
- 3. Französisches etymologisches Wörterbuch, Bâle, 1928-; Supplement, 1957.
- 4. Par exemple, au t. III, ss. vv. calare, calcare, cannabis, kasser, centipelio, character, cicer, conjungula.

analogue à celui de « franco-provençal », anglo-saxon », « judéo-chrétien », c'est-à-dire qui unit en une entité de caractère mixte ou intermédiaire deux organismes autrement distincts? Ce qui, dans notre cas, donnerait un idiome constitué d'éléments hétérogènes juifs <sup>1</sup> et français, tant dans le domaine lexical que grammatical et phonétique.

Ou bien encore, avons-nous affaire à une coiné, comme la coiné francopicarde, par exemple 2, c'est-à-dire que les Juifs parlaient une langue à eux, quelle qu'elle fût, qu'ils francisaient pour être à la mode ou pour se faire comprendre 3?

Peut-on parler de mélange ou de juxtaposition de deux langues? Est-ce une langue mixte? Quels sont les systèmes qui se sont interpénétrés, la phonétique, la morphologie, la syntaxe, le vocabulaire? Y a-t-il eu mélange ou ne s'agit-il que d'emprunts? Le nombre de ces emprunts est-il assez grand pour nous autoriser à parler d'une langue mixte?

Il n'en est rien.

Cette étude voudrait prouver que le terme « judéo-français » a été emprunté à des considérations d'un ordre différent de celui de la linguistique française, qu'il a été appliqué à tort au français des Juifs du moyen âge, que cette fausse dénomination a entraîné la création de toutes pièces d'une entité linguistique qui n'a jamais existé dans la réalité : le judéo-français », langue fantôme.

#### LE SIGNIFIANT.

Les premiers savants qui, au siècle dernier, s'étaient penchés sur les textes juifs du moyen âge, où figuraient des mots en langue française, ne pensaient pas à les qualifier autrement que de « français » ou d'« ancien français ». Que ce fût Zunz 4, Delitzsch 5 ou Steinschneider 6, Berliner 7,

- 1. Il serait difficile de préciser en quoi consistaient ces éléments « juifs », puisque l'hébreu n'était plus parlé en Palestine depuis le temps de Jésus et dans la Diaspora depuis bien plus longtemps. Cf. B. Blumenkranz, Juifs et Chrétiens dans le monde occidental, Paris-La Haye, 1960, p. 4.
  - 2. Cf. A. Henry, L'Œuvre lyrique d'Henri III, Duc de Brabant, Bruges, 1948.
  - 3. On se demande par qui, puisqu'il ne s'agit que de textes en caractères hébraïques.
  - 4. Zeitschrift für die Wissenschaft des Judenthums, 1822, p. 328.
  - 5. Jesurun, Grimm., 1838, p. 241; Literaturblatt des Orients, 1844, col. 294.
  - 6. Die fremdsprachliche Elemente im Neuhebräischen, Prag, 1845.
  - 7. Raschii in Pentateuchum Commentarius, Berlin, 1866, p. XVI.

Darmesteter <sup>1</sup> et Neubauer <sup>2</sup>, Boehmer <sup>3</sup>, Diez <sup>4</sup> ou Renan <sup>5</sup>, Perles <sup>6</sup>, Brandin <sup>7</sup>, Schlessinger <sup>8</sup> et tous ceux qui ont publié des textes de ce genre <sup>9</sup>, les mots, les gloses, les passages sont traités de « français » ou d'« ancien français ». De même Blondheim, dans ses premiers travaux <sup>10</sup>, ne parle que de « gloses françaises » et de « documents de l'ancien français en caractères hébreux ».

Les textes mixtes sont nommés « hébraïco-français » (Neubauer), « hébreux-français » (Lambert et Brandin), « hébreux et français » (Darmesteter). Le terme « judéo-français » apparaît pour la première fois, en 1880, au premier tome de la Revue des Études Juives, comme épithète à la « bibliographie » que devait rédiger I. Loeb (p. 124). Dès le deuxième tome, le vocable est tombé. Dans l'index des 50 premiers tomes de la R. E. J. (Paris, 1910), nous trouvons l'élément « judéo- » soudé à « allemand », « arabe », « babylonien », « chaldéen », etc.; pas de traces de « judéo-français ».

Les éditeurs du recueil posthume des travaux de Darmesteter, Reliques Scientifiques, Paris, 1880, en intitulent cependant une partie : « études judéo-françaises ».

Appliqué à la langue, le mot composé semble avoir été usité d'abord en 1896 par J. Oesterreicher 11, dans un travail assez médiocre 12, où le parler des Juifs français au moyen âge est regardé comme un « jüdisch-französische Sprache ». L'auteur avait sans doute été influencé par l'existence

- 1. Archives des Missions scientifiques et littéraires, Paris, 1871, p. 91-105, et 1878, 383-442; Reliques scientifiques, Paris, 1890, I, p. 107-307.
  - 2. Romanische Studien, I, 2 (1872), p. 163-196.
  - 3. Ibid., p. 197-220.
  - 4. Grammatik der romanischen Sprachen, Bonn, 18764, p. 415.
- 5. Histoire littéraire de France, t. XXVII (1877), 431-728 et t. XXXI (1893), 351-785.
  - 6. Beiträge zur Geschichte der hebräischen und aramäischen Studien, München, 1884.
  - 7. École Nationale des Chartes, Positions des thèses, Toulouse, 1898, p. 15-26.
  - 8. Die Altfranzösischen Wörter im Machsor Vitry, Mainz, 1899.
- 9. Voir Bibliographie, A. Darmesteter, Rom. I (1872), 147-154 et, plus récemment, R. Levy, Contribution à la lexicographie française selon d'anciens textes d'origine juive, Syracuse, N. Y., 1960, p. 9-21.
- 10. Revue des Etudes Juives, LVII (1909), 1-18; Romania, XXXIX (1910), 129-183.
- 11. Beiträge zur Geschichte der judisch-französische Sprache, Czernowitz, 1896.
- 12. Cf. E. Herzog, Zeitschrift f. rom. Phil., XXII (1898), 132-3; Blondheim, Rom., XXXIX (1910), 130.

du yiddiche et du ladino qu'il entendait chez lui, en Roumanie <sup>1</sup>, et que les Juiss allemands aimaient appeler « jüdisch-deutsch » et « jüdisch-spanisch » <sup>2</sup>. Le parallèle s'imposait presque automatiquement, malgré la distance séculaire et la disparité prodigieuse dans les conditions sociales <sup>3</sup>.

Blondheim 4, ayant « constaté une connexion étroite entre les glossaires bibliques des Juiss français et les traductions de la Bible due aux Juiss espagnols » entreprendra sa célèbre étude comparative des « parlers des Juiss au moyen âge » 5, hébreu, arabe, persan, latin, espagnol, etc., pour en arriver à la conclusion bien connue sur l'existence d'un parler judéoroman 6. Sous l'influence de ce terme et de celui de « jüdisch-französisch » employé par Meyer-Lübke 7, qu'il cite d'ailleurs, Blondheim, malgré ses doutes s, passe de « textes judéo-français » et de « glossateurs judéo-français » 9 à « poésie judéo-française », « poèmes judéo-français » 10, là où Darmesteter avait encore parlé d' « élégie française », de « pièces françaises » 11.

Cependant, Blondheim évitera, en général, de traiter les gloses mêmes de « judéo-françaises » 12, mais le mal était fait. Les hypothèses délicatement balancées du savant américain furent méconnues, et on appliquera le terme « judéo-français » ou « judenfranzösisch » tout aussi bien aux textes qu'aux gloses et à la langue.

M. Raphaël Levy, dans un travail publié sous la direction de Blondheim lui-même 13, parlera, dès 1927, du « Judaeo-French » 14 comme d'une

- 1. Bien que, officiellement, la Bukovine sit partie, à l'époque, de l'Empire austrohongrois.
- 2. Cf. M. Grünbaum, Jüdisch-deutsche Chrestomathie, Leipzig, 1882, et sa Jüdisch-spanische Chrestomathie, Frankfurt am Main, 1896, ainsi que les remarques dans Staerk-Leitzmann, Die Jüdisch-Deutschen Bibelübersetzungen, Frankfurt a. M., 1923, p. XIX.
- 3. Distinction nettement établie dans M. Catane, Des Croisades à nos jours, Les Éditions de Minuit, Paris, 1956, p. 17-22.
  - 4. Rom., XXXIX (1910), 132.
  - 5. Rom., XLIX (1923), 1-47.
  - 6. Ibid., L (1924), 541-581.
  - 7. Literaturblatt f. germ. u. rom. Phil., XXVI (1905), 405-406.
  - 8. Les Parlers judéo-romans et la « VETUS LATINA », Paris, 1925, p. LXXXIV.
  - 9. Ibid., passim.
  - 10. Rom. LII (1926), 17-36.
  - 11. Rom., III (1874), 443-486.
  - 12. Cf. cependant ses Parlers, p. CXXII.
  - 13. The Astrological Works of Abraham Ibn Ezra, Paris, 1927, Préface.
  - 14. Ibid., p. 65, 73, 90, 99, 106, etc.

entité linguistique, langue ou dialecte, opposée au « normal Old French » sans plus. Depuis, dans ses nombreuses études sur le vocabulaire français des textes juifs du moyen âge qui culminèrent dans sa vaste *Contribution*, parue tout récemment <sup>1</sup>, M. Levy se sert indistinctement de l'épithète « judéo-français » pour désigner, soit les textes (p. 1), soit les mots français qui y sont attestés (*ibid.* et *passim*).

Quelle valeur faut-il attribuer à cette appellation? On tâchera plus loin de l'élucider; auparavant une dernière remarque touchant la nomenclature.

Les rabbins français du moyen âge, lorsqu'ils écrivaient en hébreu, désignaient leur langue vernaculaire par le terme LA'AZ; en français, ils l'appelaient *romanz*, tout comme les chrétiens de France. Chez les uns comme chez les autres traduire en français, se disait *romanzer*<sup>2</sup>. Les auteurs juifs en parlaient comme de « notre langue » <sup>3</sup>.

Trompé par de fausses équations, dues au terme commun « judéo- », M. Weinreich + brasse à travers les siècles et tous les pays de l'Europe, pour établir des analogies et tracer des influences entre le « judéo-allemand », le « judéo-italien », le « judéo-espagnol », le « judéo-français ». Il enlève l'ancienne dénomination LA AZ de son contexte historique, le yiddichise en « Loez » crée le terme loez occidental pour remplacer celui de judéo-français, et intègre ainsi le parler des Juifs sur le sol de France dans une immense entité linguistique propre aux Juifs de tous les âges et de tous les pays 5.

#### LE SIGNIFIÉ.

Si la plupart des savants ont parlé de la langue des Juiss en territoire d'oïl comme du français ou de l'ancien français, c'est qu'à leur avis tout

- 1. Voir plus haut, p. 247, n. 9.
- 2. Glossaires: Psaumes CXIV 1, Isaïe XXXIII 19; Talmud, Traité Chabbath, Tossafot 116 b.
- 3. Lešonenu: Rachi, I Rois VI 9, Ézéchiel XXVII 7; Talm. Tr. Ketouboth 61 a, 61 b, et passim.
  - 4. Romance Philology, IX (1956-7), 403-428.
- 5. M. Weinreich (ibid., p. 410) est même tenté de créer un « Loez franco-provençal » sur la base d'une remarque préliminaire de Lambert et Brandin dans la Préface de leur édition du Glossaire hébreu-français, Paris, 1905, p. XII; mais, finalement, ils préfèrent la région de la Haute-Saône, et M. Bruneau, « La Champagne » Rev. Ling. romane, V (1929), p. 116, propose de voir dans la langue du glossaire, « tout simplement, les caractères du parler de la ville de Troyes au XIIIe siècle ».

portait à croire qu'ils se servaient du même idiome que les non-Juifs au milieu desquels ils vivaient depuis des siècles et des siècles.

Le premier à poser la question d'une langue particulière était E. Herzog <sup>1</sup> dans son compte rendu du livre d'Oesterreicher, déjà mentionné. Celui-ci, faisant apparaître les termes « jüdisch-französische Sprache » au titre, quelque peu surfait, de son opuscule, Herzog, inconscient du piège, discute sérieusement la question. Il remarque, il est vrai, que des « indices caractéristiques d'un dialecte judéo-français sont rares », mais parle néanmoins d'un « jüdisches Jargon » <sup>2</sup> et tire des parallèles avec les parlers juifs contemporains de l'Europe orientale.

Meyer-Lübke reprend la discussion dans son compte rendu du glossaire biblique publié par Lambert et Brandin 3. Il y relève des termes d'origine italienne, provençale, espagnole, des néologismes et des calques de l'hébreu, qu'il ne peut « ohne weiteres » admettre comme français, et se demande si ces mots faisaient réellement partie du langage usité par les Juifs : « Dies scheint mir die allererste Frage zu sein ». Il est permis de croire qu'avec Tobler-Lommatzsch et M. von Wartburg il a décidé en faveur de l'existence d'un parler propre aux Juifs de la France du Nord, sinon, que fait, dans leurs dictionnaires, la nomenclature spéciale aux parlers juifs?

Comment conçoivent-ils ce parler? Comme un dialecte, avec ses limites géographiques et ses isoglosses? Impossible! Les Juifs vivaient disséminés sur tout le territoire de la France 4. Une langue spéciale, analogue à celle de tout autre groupement aux intérêts communs spécifiques? Une langue, donc, qui se distinguerait par un vocabulaire spécial

- 1. Zeitschr. f. rom. Phil., XXII (1898), 132-3. C'est encore Herzog, ibid., XXXIII (1909), 636, qui, le premier, lance l'idée d'une coinè judéo-française « die Merkmale verschiedener Gegenden vereinigt. »
- 2. Terme dont les Juiss sentaient bien l'intention injurieuse. Aussi préféraient-ils parler de « jüdisch-deutsch » (Staerk et Leitzmann, op. cit., p. XIX, n. 1). Cf. L. Sainéan, Essai sur le judéo-allemand, Extrait des Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, t. XII, Paris, 1902; H. Bourgeois, Le Jargon ou judéo-allemand, Bruxelles, 1909. Ce sont les Juiss des États-Unis qui, les premiers, ont employé le terme « yiddish », pour désigner cette langue. C'est le nom qu'elle porte dans la bouche de ceux qui la parlent et celui qui finalement a eu droit de cité. Cf. L. Wiener, The History of Yiddish Literature in the Nineteenth Century, New York, 1899 et son article dans The Jewish Encyclopedia, t. VII, p. 304-309.
  - 3. Literaturblatt f. germ. u. rom. Phil., art. cit.
- 4. H. Gross, Gallia judaïca, Paris, 1897, dresse une liste de plus de 500 localités où résidaient des Juifs.

concomitant de ces intérêts, mais en même temps restreint à ceux-ci. Dans notre cas, on s'attendrait à des termes spécifiques à la vie juive, à sa religion, son rituel, ses coutumes. Ceci ne semble pas être le cas; l'AFW mentionne des mots de la langue courante '; le REW indique comme judfr. des vocables comme aigier « construire » (n° 229), afrir « torturer » (n° 263), ain « propre » (n° 302), amarger « rendre amer » (401) ², etc., etc.; de même le FEW, dont quelques exemples ont déjà été cités plus haut 3.

Bien plus, les termes spécifiquement juifs, qui sont généralement des mots à base hébraïque 4, ne sont pas cités du tout ! Il s'agit donc, de la part des lexicographes, d'un choix, somme toute assez arbitraire, de termes attestés dans les textes juifs de la France médiévale, et qui, pour une raison ou une autre, ont été mis en évidence, alors qu'aucun critère n'a encore été déterminé pour distinguer entre les mots formés pour les besoins de la traduction et ceux qui étaient effectivement en usage dans la langue vernaculaire du lieu d'origine du texte 5. C'est là la question fondamentale; Meyer-Lübke l'avait déjà vu en 1905 6.

Blondheim, décidé, avec une admirable ténacité infatigable à élucider tout le problème des parlers romans des Juifs au moyen âge, reprend la question par deux fois. Il se montre d'abord 7 très prudent : ce qui nous semble un emprunt ne l'est pas toujours... déjà certains textes non juifs ont montré l'existence de ces termes dans la France du Nord 8, ou témoignent du caractère archaïque des textes juifs. « On fera donc bien d'attendre dans chaque cas des preuves du caractère adventice du mot plus solides que l'absence du mot des textes romans non juifs 9. »

- 1. Voir liste R. Levy, « References made to Judaeo-French by E. Lommatzsch » Zeitschr. f. franz Spr. u. Lit., LXVI (1956), 29-35.
  - 2. Tous attestés sur le territoire français.
  - 3. P. 245, n. 4.
- 4. Index par Bloudheim, *Romania*, LII (1926), 36 et discussion par le même, *Rev. Et. Juives*, LXXXII (1926), 392. Notons, qu'un mot hébreu employé par les Genevois, Kikayon « pavillon » figure au *FEW*.
- 5. Cf. les remarques judicieuses de M. Bénichou, Cahiers de l'Assoc. Int. des Ét. fr., IX (1957), p. 299.
- 6. Compte rendu du Glossaire p. p. Lambert et Brandin, Literaturblatt f. germ. u. rom. Phil., XXVI (1905), 405-6.
  - 7. Parlers judéo-romans, p. LXXXIV.
  - 8. Ajoutons à sa liste les nombreuses trouvailles de M. Levy, Contribution, passim.
  - 9. Parlers, p. LXXXVIII.

Il revient au problème dans les dernières pages de l'introduction, en prenant toutes ses précautions : « Les Juifs parlaient-ils ou non une langue à eux, une langue à part ?... Nos matériaux ne permettent pas une réponse vraiment scientifique à cette question. Nous n'avons que des textes écrits, presque tous des traductions. Donc nous ne connaissons pas la langue parlée des Juifs <sup>1</sup> ». Néanmoins, partant, comme on l'a vu, du terme «judéo-roman » <sup>2</sup>, il s'attarde à une comparaison avec le « judéo-allemand » de l'Europe orientale de nos jours, la trouve un peu trop hardie, recule, et s'arrête à une ressemblance avec « le parler des Juifs provençaux ou italiens du commencement du xix e siècle. » Ce qui, d'un certain côté, était encore plus hasardé : le yiddiche du moins offrait sa réalité vivace pour un rapprochement scientifique. Mais Blondheim se laisse entraîner par cette évocation des langues juives modernes et en infère des conditions de vie analogues pour le moven âge français <sup>3</sup>.

Sa phrase finale est d'une vérité incontestable : « La langue des Juifs s'explique par l'histoire juive et y jette à son tour de la lumière 4 ». A une condition ! que les données de la langue, analysées et classées, situées dans des limites bien nettes de temps et de lieu, soient confrontées avec des données historiques, tout aussi sérieusement analysées et classées, concomitantes de ces mêmes limites de temps et de lieu.

Ce qui n'a jamais été fait. Le travail de Blondheim est d'une érudition écrasante, mais il embrasse trop. Il induit sur la langue des Juifs, d'Orléans au XII° siècle mettons, des données d'une dizaine de langues, parlées ou écrites, savantes et vulgaires, au cours de vingt siècles sur tout le territoire de l'Europe, de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient 5. Ce qu'il a cru pouvoir établir pour les Juifs des premiers siècles du chris-

- I. Parlers, p. CXXXVI.
- 2. Ibid., p. CXXXVII.
- 3. Spitzer, YWO Bletter, XIV (1939), 193-210, fait de même en inférant du ladino moderne sur la langue parlée par les Juifs en Espagne cinq cents ans et plus auparavant. Sa comparaison avec les protestants n'est pas correcte non plus; car là aussi il n'y a fixation qu'en cas d'absence d'« intercourse ». Cf. P. Nauton, « Le Patois des protestants du Velay » in Mélanges Roques, t. III (1952), 185-193.
  - 4. Parlers, p. CXXXVIII.
- 5. Ibid., p. CXXXVI: « Nos résultats ne regardent pas seulement le judaïsme ancien. Ils touchent aussi au judaïsme arabe... » et Rev. Ét. Juives, LXXXII (1926), 392: « Il est donc assez clair que, comme les Juifs un peu partout avant l'époque de l'émancipation, ceux de la France médiévale se servaient sans scrupule d'un nombre assez considérable de mots hébreux. »

# **REVUE**

DE

# LINGUISTIQUE ROMANE

PUBLIÉE PAR LA

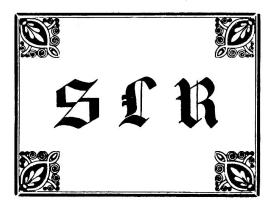
### SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

AVEC LE CONCOURS

DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Razze latine non esistono: ..... esiste la latinuà

TOME XXVII



MCMLXIII

tianisme, un parler latino-juif, il le transpose pour toutes les communautés juives de langue romane pour tous les siècles à venir. Une page après avoir déclaré l'impossibilité d'une « réponse vraiment scientifique à cette question », il conclut néanmoins que les Juifs « avaient un parler vulgaire [?] », parce qu'ils vivaient à l'écart des classes cultivées; « qu'ils se servaient d'archaïsmes » à cause du caractère conservateur par excellence du peuple juif [?]; « de mots d'emprunts », parce que beaucoup de Juifs se déplaçaient; « d'hébraïsmes » par l'influence des écoles juives. Bref, une espèce d'idiome amorphe et hétérogène, qui ne mériterait pas le nom de langue; une coinê, dont l'évolution dans le temps et les divergences dans l'espace seraient indiscernables, un « dialecte juif » parmi tant d'autres <sup>1</sup>.

Nous verrons plus loin que les matériaux mêmes n'autorisent pas de telles conclusions. Pour l'instant, au niveau du concept, une entité linguistique de la sorte est inadmissible, et, en ce qui concerne le nord de la France, franchement fausse du point de vue historique.

Tout porte à croire, au contraire, que les Juiss de France, avant leur expulsion à la fin du xive siècle, parlaient la langue, le dialecte et le patois de ceux au milieu desquels ils vivaient, et ne parlaient que cela : le caennais à Caen, l'orléanais à Orléans, le troyen à Troyes, son patois bourguignon particulier à Brinon <sup>2</sup>. Les formes picardes et les expressions provençales du champenois (ou lorrain) Colin Muset, les latinismes du Psautier de Metz, les formes provençales et les archaïsmes dans *Aucassin et Nicolette*, ont-ils jamais fait penser à quelqu'un que leurs auteurs parlaient une « langue vulgaire », un charabia panaché? D'ailleurs, combien de textes du moyen âge connaissons-nous qui représentent un parler aux caractéristiques nettes <sup>3</sup>? Et quel est le dialecte dont nous ayons une idée précise <sup>4</sup>?

Personne n'admet qu'un texte écrit représente la langue parlée de son

<sup>1.</sup> Parlers, p. 19. La même conception reparaîtra à plusieurs reprises, dans les mêmes termes, dans les travaux de son élève M. Levy.

<sup>2.</sup> C'est d'ailleurs l'opinion des historiens juiss. Cf. I. Abrahams, Jewish Lise in the Middle Ages. Philadelphia, 1896, p. 359; W. Bacher, Jew. Quart. Rev., XVII (1905), p. 806; S. Dubnow, Weltgeschichte des Jülischen Volkes, Berlin 1925-29, t. IV, § 16.

<sup>3.</sup> Cf. M. Valkhoff, « Individualité et interdépendance des vieux dialectes français », in *Mélanges Haust*, Liège, 1939, p. 385-394, qui fait ressortir « le caractère fuyant, instable et inconséquent de la langue d'un texte ancien » (p. 388).

<sup>4.</sup> Cf. Ch. Bruneau, La Limite des dialectes... en Ardenne, 1913, p. 18.

auteur, même pas Blondheim, comme on vient de le voir. Entre la pensée et l'acte retardé d'écrire s'interposent des modèles dont le prestige est d'autant plus grand que leur emploi est plus rare dans la langue de tous les jours. Aucun vernaculaire même ne reste « pur »; la mesure de son imprégnation par des éléments hétérogènes dépend des conditions sociales. Que ce soit « le sentiment de parler telle ou telle langue » d'un Meillet ou « le désir de se faire comprendre » d'un Schuchardt, il y a toujours mélange entre des unités linguistiques aussi étendues et aussi restreintes qu'on veuille les envisager <sup>1</sup>. « Toute unité traduit l'existence de rapports sociaux importants ayant existé à un certain moment <sup>2</sup>. »

Or, une étude sans préjugés des textes rabbiniques de l'époque nous découvre une « assimilation sociale presque complète de la communauté juive dans la société ambiante. Les Juifs ne se distinguaient des non-Juifs, ni par la langue, ni par les noms, ni par l'habit. (Cette intégration) entraîna une adaptation notoire du code talmudique aux conditions et aux besoins économiques » 3.

Les Juifs, établis de longue date sur le sol de France, le cultivaient avec leurs voisins chrétiens, se prêtaient les bœufs au labourage, portaient leur pain au même four, foulaient leurs vendanges dans le même pressoir, le buvaient ensemble; ils avaient des nourrices chrétiennes, habitaient dans une même maison et parfois même enterraient leurs morts au même cimetière. Blondheim a largement prouvé que la langue de leurs ancêtres avaient été le latin 4, les textes prouvent qu'il a évolué dans le même sens que celui des autres habitants du lieu 5. En effet, une ordonnance rabbinique très stricte, inspirée par les intérêts des communautés, interdisait, sous peine d'excommunication, l'établissement des nouveaux venus dans la communauté; c'est ainsi que les trois-quatre

- 1. Hugo Schuchardt Brevier, Halle, 1928, p. 154 et p. 193, n. 1.
- 2. A. Meillet, Linguistique historique et linguistique générale, Paris, 1921, p. 127. Cf. aussi L. Tesnière, Trav. Cercle ling. Prague, VIIII (1939), 93.
- 3. C'est la conclusion à laquelle arrive le Grand Rabbin L. Rabbinowitz, dans son étude à la fois claire et souillée des sources juives, The Social Life of the Jews in Northern France in the XII-XIV Centuries, London, 1938, p. 23, 237. C'est aussi l'opinion de J. Katz, Exclusiveness and Tolerance, Oxford, 1961. Dans un travail remarquablement documenté et d'une rare envergure, M. Blumenkranz, Juiss et Chrétiens dans le monde occidental, Paris-La Haye, 1960, p. 375-6, arrive aux mêmes conclusions, pour la période qui précède celle qui nous occupe.
  - 4. Parlers, p. LXX-LXXII, LXXXIII.
  - 5. M. Weinreich, art. cit., p. 416.

familles en moyenne de chaque localité, — Paris n'avait jamais plus de cent Juifs — y restaient ancrés pendant des siècles. Ils étaient souvent les scribes des nobles et des dignitaires de l'Église <sup>1</sup>; quelques-uns entretenaient avec ces derniers des rapports d'ordre scolastique <sup>2</sup>.

Les persécutions, qui commencèrent avec le règne de Philippe Auguste, ne semblent pas avoir réellement entravé la prospérité des communautés juives. Elles ne deviennent vraiment désastreuses qu'au cours du xive siècle. Encore faudrait-il examiner dans chaque cas, la mesure de protection qu'offrait le seigneur contre les exactions royales.

En tout cas, en ce qui concerne la « pureté » de la langue, à partir de 1189, une promesse sous serment à ce seigneur de ne pas quitter ses domaines renforçait la stabilité sédentaire des Juifs. Même si au XIIIe siècle, il se dessine un mouvement d'exode des territoires royaux, il ne peut jamais être question que de quelques nouveaux venus à la fois pour une localité, ce qui n'est rien en comparaison de la grande mobilité des masses au moyen âge.

Il est vrai que la tendance vers des activités économiques exclusivement urbaines s'accentue, mais la portée des relations entre les Juifs et les Chrétiens n'en diminue pas.

Les rapports étroits entre eux, à l'encontre de toutes les prescriptions talmudiques et en dépit des fulminations de l'Église 3, se trouvent resserrés par le mouvement de conversions et de reconversions 4 dans les deux sens, ainsi que par des mariages mixtes 5. Les ennuis que causèrent certains de ces apostats à leurs anciens coreligionnaires ne doivent pas nous faire perdre de vue le facteur de cohésion social que réprésente ce va-et-vient entre les deux cultes 6.

Si ces trois siècles et demi ont fourni au judaïsme rabbinique quelques grands noms, le nombre des lettrés à chaque époque restait relativement petit et leur influence directe assez limitée géographiquement; dans les centaines de petites localités, l'observation des coutumes juives laissait

<sup>1.</sup> Pour tous ces détails, voir les sources citées par L. Rabinowitz, op. cit., p. 25-34, 39-43, 51, 54, 62, 70, 103, 123, 193.

<sup>2.</sup> S. Berger, Quam notitiam linguae hebraicae..., Paris, 1893 : B. Blumenkranz, op. cit., 44-54.

<sup>3.</sup> Rabinowitz, op. cit., p. 134; Katz, op. cit., p. 35-39.

<sup>4.</sup> Rabin. op. cit., p. 106. E. E. Urbach, The Tosaphists, Jerusalem, 1955, p. 116.

<sup>5.</sup> Rabin. op. cit., p. 107.

<sup>6.</sup> Katz, op. cit.; « Even after apostasy, relationship continued » (p. 72).

beaucoup à désirer et la connaissance de l'hébreu était pour ainsi dire nulle 1. Les Juifs, comme les Chrétiens, se délectaient à la lecture des chansons de geste et des romans courtois 2; on priait en français 3, certains offices se faisaient seulement en français 4 et la lecture de la portion hebdomadaire du Pentateuque et celle des Prophètes étaient suivies d'une traduction française, contrairement aux prescriptions rabbiniques 5. Les lettrés, mêmes si la plupart d'entre eux écrivaient un hébreu plus ou moins honnête, c'était bien le français qui était leur langue maternelle 6: ils ne se font pas faute d'ajouter, dans les écrits religieux destinés à d'autres rabbins, des gloses françaises pour la détermination exacte des realia 7, ou des proverbes français pour corser une pensée morale 8. Dans le premier cas il s'agit de décisions rituelles pour l'application immédiate dans des cas bien concrets; ils avaient donc intérêt à être explicites. Dans le deuxième cas, et de même pour les traductions bibliques, il s'agissait de bien faire comprendre sa pensée ou celle du texte sacré, et ceci ne pouvait se faire que dans la langue maternelle : le français.

Que nous sommes loin de la situation qui règne à l'époque même en

- 1. Rabin., op. cit., p. 158, 169, 176-8, 220. Il n'y a donc pas lieu de parler d'« interference » (U. Weinreich, Languages in Contact, p. 1-2). Des douze facteurs énumérés (ibid., p. 3-4), dix sont en faveur de l'influence du français sur l'hébreu. C'est d'ailleurs ce qui a été constaté par les historiens de la phonétique de l'hébreu (Y. F. Gumpertz, Mivta'é Sefatenu, Jerusalem, 1953, p. 1-86).
  - 2. Talmud, Tossafoth, traité Chabbath 116 b.
- 3. Rabin., op. cit., p. 239; H. Peri, in Tarbiz, XXIV (1955-56), 426-440. Même un serment en français était valide (Urbach, op. cit., p. 224).
  - 4. Abrahams, op. cit., p. 344-5.
- 5. Maḥzor Vitry (Rituel des fêtes, composé au XIIe siècle par un rabbin de Vitry-le-Brûlé), éd. S. Hurvitz, Franfurt a/Main, 1923, p. 98, apporte, afin de combattre cette coutume, une décision du Gaon Natronaï (deuxième moitié du IXe siècle), condamnant l'omission de la traduction araméenne, mais permettant la lecture d'une traduction vernaculaire en plus de celle-ci. Le texte de l'édition Hurvitz est corrompu; pour la version correcte voir B. M. Levin, Otsar Haguëonim, t. V, Jérusalem, 1923, p. 30-31. Cf. Blondheim, Parlers, p. LXXIII.
- 6. L'ignorance des femmes en matière juive était particulièrement notoire (Rabin. op. cit., p. 216).
- 7. P. Klein, La Vie privée en France au XIe siècle d'après les commentaires de Rachi, Thèse, École des Chartes, Paris, 1949.
- 8. J. Simon in *Rev. Ét. Juives*, III (1881), 232-234. C'est le texte désigné par le sigle n dans R. Levy, *Contribution*, p. 13-14. De même B. Einstein, « Rabbi Joseph Kara und sein Commentar zu Kohelet » in *Magazin f. d. Wissensch. d. Judenth.*, XIII (1886), 205-257 et A. Berliner, *ibid.*, p. 258-260.

Allemagne et de celle qui régnera dans toute l'Europe à partir du xvie siècle <sup>1</sup>. C'est là et c'est alors que les Juiss vivront en marge de la société chrétienne; c'est aux langues usitées par ces éternels déplacés dans leurs ghettos misérables et leurs Judengassen funestes qu'on peut appliquer les termes de « fusion language » <sup>2</sup>, mais il n'y pas lieu de parler de « Jewish language », de « Jewish koiné », de « Early Yiddish » <sup>3</sup>, ni même de « parler camouslé » <sup>4</sup> au sujet des dialectes d'oïl que parlaient les Juiss de la France du Nord au moyen âge.

Les « occupations », les « souffrances », les « études » particulières aux Juiss du moyen âge, ainsi que leurs déplacements nombreux et fréquents et « leur caractère conservateur » qui, d'après Blondheim 5, auraient tous contribué à déformer leur français en « judéo-français », sont d'un autre âge.

M. Levy 6 semble défendre l'opinion que, entre eux, les Juiss parlaient du « judéo-français », — dont les particularités « curieuses » n'ont d'ailleurs jamais été bien définies 7, — mais qu'ils « se servaient d'une langue

- 1. Abrahams, op. cit., p. 359.
- 2. M. Weinreich, art. cit., p. 403. Et encore! Le fin linguiste qu'était E. Sapir n'hésitait pas à dire qu'il y avait « less extensive foreign influence in the case of Judaeo-German than in that of English; the basis has remained thoroughly German, the foreign accretions and influences are, at best, of only secondary importance. » (Jew. Quart. Rev., N. S. VI (1915-1916), 233.)
- 3. M. Weinreich, *ibid.*, p. 413 ss. L'emploi de quelques mots hébreux dans des écrits rabbiniques ne suffit pas pour faire un « jargon » de leur français. Il est d'ailleurs peu probable qu'il y ait eu une influence quelconque du français sur le yiddiche, en dehors de la présence de quelques mots courants, probablement dans le pays rhénan, où les Juiss parlaient encore français au XIVe siècle (M. Güdeman, *Gesch. des Erziehungswesen und der Cultur der Juden*, I, Wien, 1890, p. 273-280). Le pluriel en -es, dont parle M. Weinreich, provient de l'hébreu; il est limité aux noms terminés en -er et -en non accentués ou en -n vocalique, et par conséquent assimilés aux noms d'origine hébraïque en -e, qui ont leur pluriel en -s. En effet, pour des noms de cette catégorie l'allemand n'a pas de désinence au pluriel (*Finger*, Lügen), ou bien, précisément -e (*Stern*); l'analogie avec les mots d'origine hébraïque peut alors entrer en jeu (cf. U. Weinreich, op. cit., p. 31). A moins qu'il ne s'agisse tout simplement de l'extension du phénomène, attesté en allemand depuis le XIVe siècle, que des noms terminés par une liquide ou une nasale prennent un s au pluriel (L. Sutterlin, *Neuhochdeutsche Grammatik*, Munchen, 1924, p. 337-338).
  - 4. R. Levy, Cahiers de l'A.I.E.F., IX (1957), 276.
  - 5. Parlers, p. LXXXIV-V, CXXXVII-VIII.
- 6. Dans sa communication au 8e Congrès de l'A.I.E.F., reproduite dans les Cahiers, IX (1957), 271-277.
  - 7. Que signifient les « vulgarismes » (ibid. p. 271)?

tout à fait normale en parlant à leurs voisins. » Ce divorce est absolument fictif : il est fondé sur des arguments contraires à la vérité historique <sup>1</sup> et infirmé par le témoignage des textes mêmes.

Remis ainsi dans leur lumière propre, que nous enseignent, au fond, les documents juifs de langue française?

#### LA CHOSE.

C'est par une étude objective des données linguistiques, fournies par les documents hébraïques médiévaux, originaires de la France, qu'il aurait fallu commencer <sup>2</sup>. Or ceux-ci n'ont pas même été classés, ni du point de vue chronologique, ni du point de vue dialectal, ni d'après leur matière ou de leur provenance, rabbinique ou autre <sup>3</sup>.

- M. Levy, dans sa vaste étude lexicographique de ces anciens textes juifs, s'appuie sur 52 sigles 4 qui représentent une masse des plus hétéroclites : glossaires bibliques et écrits profanes, dictionnaires et gloses rabbiniques, traités scientifiques et chansons de noces, des travaux d'ensemble et des traductions de courtes prières. Nous y trouvons des documents parfaitement édités 5, à côté de manuscrits à peine décrits et des textes lamentablement mal édités, des gloses du x1° siècle traitées sur le même pied qu'un livre de comptes du x1v°, des œuvres en dialecte de l'Ouest assimilées à d'autres en patois bourguignon. Bien plus, aucun effort n'est fait pour déterminer ni la date, ni le lieu de composition 6.
- 1. R. Levy, *ibid.*, p. 272: « Les Juifs vivaient d'habitude à l'écart du monde catholique et ne frayaient guère qu'avec des gens humbles... Synthèse caractérisée par une imitation servile de la construction hébraïque. » Mais il ne parlaient plus l'hébreu depuis des dizaines de générations! L'historien de la civilisation juive au moyen âge résumait la situation autrement: « Ueberhaupt erfreuten sich die Juden in dieser Periode im Ganzen einer Gluecklichen Lage und geordentliche Verhaeltnisse. » (M. Güdeman, *op. cit.*, p. 33.)
- 2. A. Darmesteter, initiant toutes ces études sur les textes français dans les anciens documents juifs, pensait déjà, il y a presque un siècle, que pour « examiner jusqu'à quel point cette langue était pour eux la langue populaire » il fallait « consacrer à chaque glossaire un travail spécial [et l'étudier] dans ce qu'il a d'individuel, de spécial, sa langue, sa grammaire, sa phonétique, etc. ». (Romania, I (1872), 176.)
  - 3. Cf. Darmesteter, ibid., p. 154.
  - 4. R. Levy, Contrib., p. 9-21.
- 5. Les gloses de Rachi dans ses commentaires sur la Bible et sur le Talmud, par exemple.
  - 6. Voir les cinq points de chaque étude, ibid., p. 6.

Avant d'entreprendre l'analyse de son travail d'ensemble en partant de ces textes, il serait utile de réexaminer aussi l'argumentation de Blondheim, dans ses *Parlers judéo-romans*, en nous appuyant sur les documents mêmes, car c'est sur les conclusions de celui-ci au sujet d'une langue juive que M. Levy a fondé ses recherches <sup>1</sup>.

U. Cassuto <sup>2</sup> avait déjà combattu la thèse de Blondheim par des considérations d'ordre historico-religieux. Les Juifs n'avaient jamais reconnu la Septante comme traduction valable, or la Vetus est fondée sur cette version grecque. La traduction acceptée, regardée comme sacrée et imposée par les rabbins <sup>3</sup>, est celle en araméen qu'on nomme le Targoum. C'est celle-ci et elle seule qui servira de base à toute traduction juive de la Bible <sup>4</sup>.

Cependant Cassuto avait allégrement accepté l'idée d'une coinê 5; elle cadrait avec son sentiment sur l'antiquité du judéo-italien 6, inférant lui aussi des conditions prévalant depuis le xvi esiècle sur toutes les communautés italiennes du moyen âge.

- M<sup>me</sup> G. Fiorentino <sup>7</sup> s'appuie sur un examen philologique pur pour démontrer que les rapports établis par Blondheim, entre les traductions romanes juives du moyen âge et la *Vetus*, se réduisent en réalité à un minimum, qu'ils sont dus aux conditions mêmes de la traduction (littéralité), qu'ils sont souvent inévitables (quand il s'agit de nommer un objet ou un concept appartenant exclusivement aux Juifs et à leur religion), qu'ils sont dus simplement à une traduction lexicale beaucoup plus tenace chez les Juifs que chez les Chrétiens.
- 1. *Ibid.* p. 3 : : « Les *Parlers...* resteront le livre de chevet... La seule œuvre qui ait pu me servir de modèle ici est la dernière de Blondheim ».
  - 2. Studi e Materiali di Storia delle Religioni, I (1926), 145-162.
  - 3. Talmud, Traité Meguila, 3 a.
- 4. Enciclopedia Italiana, s. v. Targoum. Voir cependant, en note, les réserves à faire, à la fin de la présente étude.
- 5. « Un antichissima elegia in dialetto giudeo-italiano » in *Arch. Glott. Ital.*, XXII-XXIII (1929), p. 376, bien que « gli elementi specificamente giudaici nel dialetto dell' elegia sono scarsi » (p. 382). Elle est, en effet, « antichissima » (XIIIe siècle).
- 6. Dans A Comparative Study of Judaeo-Italian Translations of Isaiah, N. Y., 1949, j'ai essayé de prouver qu'en Italie aussi cette coinê était assez récente et, qu'au moyen âge, les Juifs y parlaient les patois régionaux. B. Terracini, dans son compte rendu, Rom. Phil., X (1956-57), 243-258, tâchera de réfuter cette thèse.
- 7. Arch. Glott. Ital., XXIX (1937), 138-157, et Jew. Quart. Rev. XLII (1951-52), 55-77.

Bien que M<sup>me</sup> Fiorentino nous mette en garde, elle aussi, contre une acception trop stricte des termes «judéo-roman», «judéo-italien», etc., elle semble cependant accepter l'idée, quelque peu mitigée, de traditions continues, indépendantes, livresques, à partir d'un original judéo-roman<sup>1</sup>.

Or, Blondheim a fait une erreur de méthode fondamentale, qui infirme toute sa théorie par la base : il a mis sur pied d'égalité des textes en six langues, français, provençaux, catalans, espagnols, portugais, italiens, datant du xie siècle jusqu'au xviie siècle (quelques exemples datent du xixe siècle), et établit leur parenté à partir d'un parler « latino-juif » commun, sans les avoir, au préalable, examinés historiquement, et sans se demander si les concordances relevées ne sont pas plutôt dues à la primauté d'une d'entre ces six langues.

Nous avons toutes raisons de croire, comme on le verra plus loin, qu'il en est effectivement ainsi, et que c'est le languedocien (provençalcatalan chez Blondheim) qui a servi de source première aux traductions bibliques juives du moyen âge. Par conséquent, les particularités concordantes retrouvées dans les autres textes, dans la mesure où il ne s'agit pas de dérivations créées indépendamment pour les mêmes besoins de traduction, sont le résultat de l'autorité de l'école provençale, dont les gloses, en languedocien commun 2, ont été reprises et francisées 3, italianisées, hispanisées.

Blondheim, comme on le sait, a réuni 166 termes d'un vocabulaire comparatif, tirés « pour la plupart des traductions plus ou moins complètes de la Bible », qui devaient servir de base à la thèse d'un « parler latinojuif », puisqu'ils se retrouvaient dans Vetus-Latina sur la rédaction de laquelle les Juifs avaient exercé une forte influence 4. Prenons-les un à un:

- 1. \*ABBASTARE... « il se peut que M. Meyer-Lübke ait raison de croire que la forme française... est un emprunt au provençal 5. »
- 2. \*ABHORRITIO... « la seule langue romane où j'aie rencontré notre mot dans des textes non juifs est le catalan 6. »
  - I. J. Q. R., ibid., p. 54.
  - 2. Par opposition au « judéo-provençal ».
- 3. Cette première influence a été remplacée aux XIV-XV° siècles par des influences françaises et espagnoles sur les textes italiens. Berenblut, *A Comparative Study*, p. 234-5 et Blondheim, *Parlers*, p. 83.
  - 4. Parlers, p. 1-2.
  - 5. Ibid., p. 14.
  - 6. Ibid., p. 15.

- 3. ABYSSUS... « Les Juifs se servent du dérivé usité parmi leurs voisins », sauf en Italie où « on trouve aveso, avese, avesi » <sup>1</sup> au lieu de abisso. Or, le -v- intervocalique indiquerait une provenance provençale.
- 4. \*ACROBYSTIRE. Le seul exemple cité de ce calque forcé sur le grec est tiré d'un texte « provençalo-catalan » <sup>2</sup>.
- 5. ADAUGERE n'est cité que pour le français, où il appartient au langage commun, et pour l'italien, où il présente une forme nettement provençale adojer(e)<sup>3</sup>.
  - 6. \*ADCALLARE. « Mistral enregistre s'acala... » +.
- 7. \*ADSAPENTARE... « Ce mot pourrait être emprunté au provençal et catalan 5. »

Bref, en nous en tenant au français, des 166 termes, 34 n'ont pas de représentant juif en langue d'oïl: acrobystire (4), adsapentare (7), altatio (11), anticipare (17), appropinquare (18), azymum (22), bašiliscus (23), casa (35), desfiliare (49), holocaustum (65), impiare (69) encapar (70) inregnare (75), etc.

Des 132 termes attestés en français, 56 sont du langage courant, même si le sens semble parfois forcé. L'argument que tous les sens d'un mot ne se trouvent pas dans le dictionnaire est un peu simpliste. Le point cardinal, l'idée mère dans toutes ces études sur la matière des traductions bibliques, c'est qu'elles servent d'explication; la glose doit fournir une indication sur la valeur du terme biblique, plutôt qu'une traduction équivalente. Il en sera encore longuement question plus loin; qu'il suffise de noter ici que ces termes peuvent bien avoir la signification généralement admise. Ils sont cités sous les articles : abyssus (3), adaugere (5), advivicare (8) 6, altissimus (12), amethystus (14) 7, ancilla (15), angelus (16), ara (19), arca (20), candelabrum (32), captivare (34), castigare (36), etc.

Il nous reste donc à rendre compte de 76 termes. Or, dans 53 cas les formes françaises dérivent de source « provençalo-catalane », dont 5 mots

- 1. Ibid., p. 16.
- 2. Ibid., p. 16.
- 3. J. Anglade, Grammaire de l'ancien provençal, Klincksieck, Paris, 1921, p. 154-5, 173-4.
  - 4. Parlers, p. 17.
  - 5. Ibid.
  - 6. Parlers, p. cxxiv.
  - 7. Blondheim, « Notes judéo-romanes » in Mélanges Thomas, p. 40. Revue de linguistique romane.

arabes, empruntées au Midi <sup>1</sup>. Elles sont mentionnées aux articles : abbastare (1) <sup>2</sup>, abhorritio (2), adcallare (6), aedificare (9) <sup>3</sup>, affligere (10), amaricare (13) <sup>4</sup>, augur (21) <sup>5</sup>, balteticius (24) <sup>6</sup>, benedicere (26) <sup>7</sup>, cadaverina (30) <sup>8</sup>, calumniare (31) <sup>9</sup>, canities (33), coliandrum (39), cucumerarium (40) <sup>10</sup>, dactylus (41) <sup>11</sup> demutare (43), discinerare (48), dissipare (50), dolaticium (51), draco (52) <sup>12</sup> exmovere (54), exoblitare (55), generatio (58), germinare (59), inaddere (72), infra (73) <sup>13</sup>, iniquitas (74) <sup>14</sup>, intelligere (76), lamentus (85), laniare (86) <sup>15</sup>, matutinare (91), meletare (92), mortalitas (94), parcere (104), pecunia (107), peregrinus (108) <sup>16</sup>, rapido (123) <sup>17</sup>, sacerdus (126), sacrificium (127) <sup>18</sup> saeculum (128) <sup>19</sup>, senicem (135), serpere (137) <sup>20</sup>, similitudo (138) <sup>21</sup>, tenebrae (148) <sup>22</sup>, thalamus (151) <sup>23</sup>, vietare (159), volentare (164) <sup>24</sup>, vulva (165).

- 1. Parlers, p. LXXXV.
- 2. En général, la provenance méridionale est indiquée par Blondheim, *Parlers s. v.* en question ou aux pages LXXXV et LXXXVII de l'Introduction. Sinon, je donne référence. Pour *abbastare*, cf. *FEW*, s. v. BASTARE.
  - 3. REW 229.
  - 4. REW 401.
  - 5. REW 784 (2).
  - 6. Blondh., Rom., XXXIX (1910), 141.
- 7. En ce qui concerne bendir; quant à bene istre il est attesté dans des textes chrétiens aussi (FEW).
  - 8. Blondh., in Mélanges Thomas, p. 40.
  - 9. REW 1527.
- 10. REW 2363.
- 11. REW 2457 (1).
- 12. REW 2759.
- 13. Voir cependant Mél. Thom., 40; forme indigène?
- 14. REW 4438.
- 15. REW 4892.
- 16. REW 6406 (2).
- 17. REW 7054.
- 18. REW 7492-7494 pour -gr-.
- 19. REW 7495.
- 20. Les formes françaises ne peuvent être dérivées de serpere, mais sont formées sur serpe +iller, formation fréquente en provençal (Anglade, op. cit., p. 390).
- 21. REW 7928 a.
- 22. REW 8643.
- 23. REW 8694. Cité dans Parlers, p. 124 n. 2, d'un texte de Menahem bar Helbo, sur lequel voir plus bas. Voir cependant Mél. Thom., 41.
- 24. Parlers, p. LXXXVII, n. 5.

Les 5 mots d'origine arabe sont : bichara (27), bouteikha (29), dholm (45), hadiya (62), hardouba (63).

Cette masse probante devient décisive quand on considère les 23 termes qui restent. Dans 6 cas, nous avons affaire à des dérivés, dont la diversité des formes attestées indique suffisamment qu'ils ont été créés indépendamment pour les besoins de la traduction; il n'y a pas lieu de remonter à un étymon «judéo-latin». Ce sont les dérivés français cités sous les articles: battetorium (25) 1, cervicare (37) 2, judaizare (81) 3, potestare (112), principare (116) 4, profundina (117) 5.

Les mots en -icare existent en latin ecclésiastique 6 et ont donc pu être « aromancés « par les non-Juifs aussi, sans que les dictionnaires nous l'apprennent, puisqu'ils ignorent le vocabulaire de la « matière de clergie » 7.

Hepar (64) n'est vraiment pas pris au sérieux par Blondheim: « l'étymologie... paraît incertaine... les voyelles sont extrêmement incertaines <sup>3</sup> ».

Statera (141) n'est attesté en français que dans le commentaire talmudique de Rachi; c'est un emprunt du dictionnaire talmudique italien, le Aroukh, qui n'emploie là qu'un mot courant en italien?

Inconnues ailleurs, semble-t-il, sont les formes et les sens indiqués aux articles: bonificare (28), Deus (44), diffulminare (46), galbanum (57) 1c, habitare (61), hyssopum (66), ianthinus (67), myriadiara (99), polluere

- 1. Batel n'est pas dû à battetorium. Rachi, d'ailleurs, a lintel.
- 2. Quel rapport avec azevir, ecervir?
- 3. Jiver et juiver sont nettement formés sur le mot français.
- 4. Prinsayer, aprinçoyer sont des formations analogiques à donnoier, maistreier, en tout cas pas < principare.
- 5. Parfondine à côté de parfondor, -ece, -ée, -ement, issement, dans les autres glossaires juiss.
  - 6. Parlers, p. CXXIV.
- 7. G. Gougenheim, « Langue populaire et langue savante » in Mélanges V, Études linguistiques, Univ. de Strasbourg, Belles Lettres, Paris, 1947, p. 89 : ... tout ce qui est relatif à la religion, tout ce qui touche à la Bible... a des moyens d'expression qui lui appartiennent en propre. »
- 8. D'ailleurs le sens ne convient pas, il s'agit d'une partie seulement du foie (Vulg. : reticulum jecoris).
- 9. Dans l'édition des Gloses... talmudiques... de Raschi, Blondh. désigne estadera (nº 423) par « italien » sans plus.
- 10. Galme est probablement provençal; cf. Schultz-Gora, Altprovenzalisches Elementarbuch, Heidelberg, 1936, p. 43.

(111), sceptrum (132), splendor (140). Une douzaine de mots à peine dont on pourrait bien un jour trouver des équivalents dans un document non juif. Notons en passant le nombre appréciable de mots grecs, et, en ce qui concerne la thèse de Blondheim, le nombre de mots qui précisément ne se retrouvent pas dans les Bibles latines : bonificare, diffulminare, hepar, ianthinus, myriadiara .

Les documents, réunis par Blondheim pour prouver des traditions linguistiques juives indépendantes dans les différentes régions de la Romania, où des parlers juifs se seraient différenciés à partir d'un judéoroman commun, semblent, au contraire, témoigner en faveur de deux thèses opposées : l'emploi de la langue courante, en général, à côté d'emprunts contemporains.

Nous constatons, en effet, deux faits importants : presque la moitié des termes français appartient au langage courant, de l'autre moitié, plus de deux tiers sont d'origine provençalo-catalane. Or, ne l'oublions pas, il s'agit de quelques dizaines de mots, recueillis pour les besoins de la cause, parmi des dizaines de milliers de gloses qui, elles, ne présentent rien de particulier <sup>2</sup>. En d'autres termes, même dans leurs écrits hautement spécialisés, les rabbins ne se servaient, en général, que de la langue parlée dans leur territoire <sup>3</sup>, au lieu d'un charabia français mêlé de mots italiens, provençaux, catalans, espagnols, arabes, allemands, qu'on a voulu leur faire parler <sup>4</sup>.

S'ils émaillent leurs commentaires 5 et parfois leurs traductions bibliques de vocables venus d'ailleurs, ce n'est que grâce à l'inaptitude de la méthode scolastique des compilateurs 6. Cela n'implique même pas que l'auteur en comprenait le sens, pour ne rien dire des élèves. Comment expliquer sinon que ces gloses françaises aient été copiées jusqu'en Russie? Un des nombreux imprimeurs des commentaires a-t-il jamais pensé à laisser tomber ces gloses que personne ne comprenait? Parfois deux

- 1. En dehors des 5 mots arabes.
- 2. De ce point de vue naturellement. Leur intérêt pour la connaissance des dialectes français n'en est que rehaussé.
- 3. Voir les divergences entre les formes aux tableaux dressés par Darmesteter (Rom., I (1872), 174-5) et R. Levy (Recherches lexicographiques sur d'anciens textes français d'origine juive, Paris, 1932, p. 89-92) pour prouver une supposée unité d'inspiration.
  - 4. Parlers, p. LXXXIV-LXXXVIII.
  - 5. Encore faudrait-il d'abord faire la part des scribes étrangers.
- 6. Le commentateur, au moyen âge, n'est qu'un compilateur, mais un compilateur respectueux. Il a reproduit le texte prestigieux même s'il ne le comprenait pas.

gloses se sont agglutinées et, sous cette forme, ont servi pendant des siècles à « expliquer » le texte sacré <sup>1</sup>. Mais ne soyons pas trop sévères. Nous nous contentons tous, à un moment ou à un autre, d'une explication qui n'est pas plus précise que l'« espèce d'oiseau » ou l'« espèce d'arbre » avec lesquelles Rachi, au x1° siècle, se satisfaisait dans son commentaire. Quel bonheur s'il trouvait chez un prédécesseur un nom plus défini, fûtce en provençal, allemand, russe ou même en arabe <sup>2</sup>. Il ne s'agit pas chez les docteurs d'un emprunt sans scrupules, bien au contraire, ils citent leurs sources.

Ceci nous amène au deuxième fait saillant : toutes les références conduisent vers Narbonne et corroborent en cela nos observations sur le nombre décisif de formes méridionales parmi les mots étrangers dans les textes de langue d'oïl.

On a remarqué que Blondheim indiquait le plus souvent ces formes comme étant « provençalo-catalanes » et qu'il citait comme la source la plus importante un glossaire dont la langue « offre un mélange de formes provençales et catalanes » <sup>3</sup>. En vérité, c'est là un texte en dialecte narbonnais. En effet, Narbonne est située dans la zone de transition entre l'ancien languedocien et le catalan roussillonnais <sup>4</sup> et, à l'époque, les divergences entre les deux langues n'étaient pas si marquées <sup>5</sup>. Mais ce qui situe, sans le moindre doute, notre texte dans le domaine languedocien c'est la présence de ü, clairement marqué dans le manuscrit par des signes diacritiques appropriés <sup>6</sup>.

Or, le premier à se servir de gloses françaises dans ses commentaires

- 1. Cf. Parlers, p. xcvII: pipernotter; M. Berenblut, A Comparative Study of Judaeo-Italian Translations of Isaiah, N. Y., 1949, p. 181: lasubiaga; p. 183: mašqidii; p. 135: ventosifo.
- 2. Rachi, en dehors de l'hébreu, ne connaissait que sa « langue maternelle », malgré la présence de gloses allemandes, arabes, italiennes, provençales, persanes, russes dans ses commentaires (Zunz, art. cit., 327-8).
  - 3. Parlers, p. 5; manuscrit Sassoon Cod. 368.
- 4. A. Dauzat, Les Patois, Paris, 1946, carte I, p. 67. Aujourd'hui encore le catalan est parlé jusqu'à Salces, à 40 km. de Narbonne (J. Ronjat, Gramm. istor. des parlers prov. mod., Montpellier, 1930-37, t. I, p. 13).
- 5. Indépendamment de la controverse sur le rattachement du catalan au provençal cu aux dialectes ibériques. Cf. E. Bourciez, Éléments de linguistique romane, Paris, 1930<sup>3</sup>, p. 288 et Fr. de B. Moll, Gramàtica històrica catalana, Madrid, 1952, p. 36.
- 6. J'ai pu consulter ce ms. à l'Institut des Manuscrits Hébraïques de Jérusalem, grâce à la bienveillance de M. Sassoon qui a permis de le photographier,

bibliques est Menahem bar Ḥelbo ¹, dans la deuxième moitié du x1° siècle. Il était peut-être originaire de Narbonne ², mais y avait en tout cas étudié chez le frère et successeur du célèbre Moïse le Tropologue (Mochè had-Darchan) ³. C'est Menahem bar Ḥelbo qui fit connaître au nord de la France les méthodes exégétiques des grammairiens juifs de l'Espagne musulmane, Menahem ben Sarouq et Dounach ben Labrat ⁴, en même temps que les commentaires tropologiques de Mochè had-Darchan ⁵. Ce sont les œuvres de ce même rabbin narbonnais que Rachi cite plus de cinquante fois dans ses commentaires ⁶. C'est aussi à la taveur des travaux de Mochè had-Darchan que des mots arabes se sont introduits dans les commentaires des rabbins français ७.

Mais là ne s'arrête pas l'influence de la plus illustre des écoles françaises du moyen âge 8.

L'ami et disciple de Rachi, Joseph ben Siméon Kara, et celui dont il

- 1. Voir sur lui et sur ses gloses A. Wolff, Haschachar, II (1870), 289-299; S. A. Poznansky, Festschrift Sokolov, Varsovie, 1904, p. 389-439; G. Karpeles, Geschichte der Jüdische Literatur, Berlin, 1920<sup>3</sup>, t. I, p. 452; Dubnow, op. cit., § 17, sur les précurseurs de Rachi.
  - 2. Poznansky, art. cit., p. 399.
- 3. La traduction courante DARCHAN = « prédicateur » ne rend pas exactement le sens qu'il faut attribuer à ce mot par rapport à ce maître. Celui-ci aurait insisté sur le sensus juxta tropologiam en opposition à un KARA « maître du sensus historicus ». Cf. Rev. ét. iuives, XXII (1891), 38.
  - 4. Les deux étaient actifs à Cordoue au milieu du xe siècle.
- 5. Il n'est pas sans intérêt de situer ce rôle d'intermédiaire culturel entre l'Espagne musulmane et l'Europe catholique dans l'ensemble de l'activité intellectuelle et scientifique du Midi à cette époque. Quelques villes des plus méridionales de la France servaient, à partir du xie siècle, de lieu de rencontre des hommes de science arabes, juifs et chrétiens, ceux-ci venant s'instruire chez les premiers. Mentionnons seulement le centre de médecine à Montpellier, dont les étudiants français, d'après Jean de Salisbury, revenaient chez eux parlant un langage chargé de mots barbares (!). Cf. Histoire générale des Sciences, P. U. F., P., 1957, t. I, p. 514.
- 6. A. Epstein, Moses ha-Darschan aus Narbonne, Wien, 1891, p. 17 ss.; L. Zunz, art. cit., p. 287.
- 7. Les 5 mots arabes qu'on rencontre chez Rachi se trouvent précisément dans des passages cités d'après Mochè had-D. (Epstein, *ibid.*); au fond, Blondheim l'avait déjà vu (*Parlers*, p. 143), mais il n'en tira pas les conclusions nécessaires.
- 8. Sur Narbonne et son école voir Gross, Gallia judaica, P., 1897, qui y consacre 30 pages (401-430), alors que la moyenne est une page par localité. Il mentionne 40 grands maîtres qui ont fait de Narbonne « un des principaux centres de la science juive » (p. 405).

s'est le plus inspiré <sup>1</sup>, est précisément un neveu de Menahem bar Ḥelbo ! En dehors des livres de Mochè Had-Darchan où, nous venons de le voir, Rachi a abondamment puisé, Joseph Kara lui livra les écrits mêmes de son oncle, disciple de l'école narbonnaise. Ces deux-ci, ainsi que les Narbonnais et les Espagnols qu'ils ont fait connaître, seront fréquemment cités dans les glossaires <sup>2</sup>.

Ceci rend compte des occitanismes 3 dans les écrits rabbiniques de la France du Nord; mais il y a plus. Un autre disciple de Mochè Had-Darchan à Narbonne était le Romain Nathan ben Yeḥiel 4, l'auteur du Aroukh, dictionnaire du Talmud. Parmi les gloses non hébraïques dont il parsème son œuvre on en rencontre plusieurs d'origine provençale 5.

Il en est de même en ce qui concerne l'Espagne. Ce sont des rabbins narbonnais qui ont apporté les premiers éléments d'une civilisation juive de langue romane dans les territoires pacifiés et les provinces reconquises; les autres parlaient naturellement l'arabe. Les rapports entre les nouveaux centres castillans et catalans et Narbonne étaient très actifs : jusqu'au xiiie siècle c'était surtout Narbonne qui excerçait son ascendant 6.

Il est donc évident que les concordances relevées dans le vocabulaire roman des écrits juifs du moyen âge ne sont pas dues à des traditions indépendantes l'une de l'autre à partir d'un « latino-juif vulgaire » commun, mais bien à l'autorité indiscutée d'une école, celle de Narbonne, qui aux xie-xiie siècles marqua les autres communautés juives de l'Europe occidentale de son enseignement. Depuis des siècles, les Juifs y vivaient en paix et prospérité, protégés par les vicomtes et les archevêques 7. Lorsque, vers la fin du xie siècle, l'Europe occidentale prend son essor, Narbonne sera prête à livrer à ses communautés juives le fruit d'un enseignement plusieurs fois séculaire. C'est l'époque où, en général, l'Europe

- 1. Karpeles, op. cit., p. 453.
- 2. Zunz, art. cit., 277-333. M. Lambert, Festschrift A. Harkavy, St. Petersburg, 1908, p. 381-90.
  - 3. Blondh., Parlers, p. LXXXV.
  - 4. H. Gross, op. cit., p. 408.
- 5. Blond., « Notes on the Italian Words in the Aruch Completum » in Supplement, to the Ar. Compl., N. Y. 1933: Parlers, p. 39, n. 1.
- 6. Y. Baer, A History of the Jews in Christian Spain, Phila., 1961, t. I, p. 83-84, 290-305.
- 7. J. Régné, Études sur la condition des Juifs de Narbonne du Ve au XIVe siècle, Narbonne, 1912, surtout p. 89: « La politique judéophile des vicomtes aboutit à la formation d'une des juiveries les plus florissantes du moyen âge », et p. 105.

va à l'école de la civilisation occitane, et où la langue littéraire d'oïl subit, elle aussi, l'influence provençale 1.

On pourrait opposer à notre argumentation le fait qu'une quarantaine de termes du Vocabulaire comparatif ne se retrouvent pas dans les textes provençalo-catalans : objection qui tourne en faveur de notre thèse, dès qu'on note la disproportion entre le nombre des textes français étudiés par Blondheim et ceux en provençal ou catalan. D'un côté une vingtaine de textes 2, dont huit glossaires plus ou moins complets de la Bible, avec des centaines de milliers de gloses, de l'autre, cinq textes rabbiniques contenant peut-être 600 gloses en tout et trois textes suivis, datant des xive et xve siècles 3. Mais, en fait, Blondheim ne puise ses exemples que dans le seul manuscrit narbonnais 4 (Sassoon Cod. 368) qu'il cite dans 75 cas! Il est naturel de trouver plus de correspondances lexicales dans des glossaires provenant d'une seule région, le nord de la France, qu'entre ceux-ci et un seul, originaire d'une ville, Narbonne, située hors de cette région. D'autant plus que les glossaires français, œuvres de tradition religieuse, ne sont en grande partie que des compilations et que la part d'originalité exégétique y est minime. Le grand nombre de correspondances, 75, est donc très significatif. Il s'agit seulement de déterminer le sens de l'emprunt. Aux raisons déjà alléguées de voir dans le narbonnais la source des « particularités » lexicales des autres documents romans, s'ajouterait le fait révélateur que, parmi les vocables attestés seulement dans les textes de langue d'oïl, Blondheim lui-même en note quelquesuns de provenance méridionale : adaugere (5), candelabrum (32), cucumerarium (40), intelligere (76), miscere (93), sacerdus (126), senicem (135), similitudo (138), auxquels il faudrait ajouter les mots arabes et bien d'autres encore, si on dirigeait les recherches dans cette direction 5.

- 1. F. Brunot, Histoire de la langue française, t. I, P., 1905, p. 288.
- 2. Parlers, p. 4, 12.
- 3. Ibid., p. 6, 12.
- 4. Les citations du Livre de Prières catalan (ms. Oxford, Bodl. Or. 9, Parlers, p. 6) n'ont pas de grande valeur pour le midi de la France : il est écrit deux siècles après l'expulsion des Juifs en 1306, et a subi une très forte « influence espagnole » (Parlers, p. 6).

Cinq autres textes ne sont cités qu'une seule fois (aux nos 1, 26, 39, 43, 57), J quatre fois (nos 73, 91, 112, 147) et K 24 six fois.

5. Ainsi « sitre » de sceptrum (132), cité plus haut comme un des douze termes inexpliqués, pourrait n'être que la forme languedocienne du mot grec (cf. Anglade, op. cit., p. 89 rem., et Moll, op. cit., p. 111).

D'autre part, la « correspondance » n'est souvent qu'un simple emprunt au français de la part des auteurs italiens <sup>1</sup>. En effet, en Italie, dont les textes sont assez tardifs, les glossateurs juifs ont puisé dans les sources françaises et espagnoles et même dans la Vulgate: praeceptus (113), proverbium (120).

Les conclusions de Blondheim, toutes fausses qu'elles étaient, ne touchaient au fond qu'une question assez théorique, l'existence de traditions régionales indépendantes dans les traductions bibliques en langues romanes, et une question d'histoire religieuse, la participation des Juifs dans les anciennes traductions latines. Quant à la valeur démonstrative de ces documents pour le parler des Juifs en France au moyen âge, Blondheim, nous l'avons vu, n'avait exprimé d'abord que des hésitations et des doutes, mais finalement, une certaine tendance s'est manifestée en faveur d'une espèce de coinê « vulgaire », d'un « jargon », dont l'effet sur les non-Juifs devait être grotesque.

Dans les quelque cent vingt études posthumes sur les gloses talmudiques <sup>2</sup>, Blondheim traite les termes employés par Rachi comme du français pur et simple. Certaines leçons dans les manuscrits, manifestement corrompues, sont corrigées à partir du français, et, vice versa, certaines rectifications sont proposées à l'histoire du mot français à partir de la glose. Il n'y est pas question de « judéo-français », en tant qu'entité linguistique.

Ceux qui se sont servis des matériaux mis à la disposition des lexicographes par les éditeurs des gloses juives n'ont pas toujours été si prudents. Qu'un mot ait apparu dans un texte juif, il fut « baptisé » judéofrançais sans plus. Dans quelques traits relevés dans la partie française d'un quelconque manuscrit juif, on voyait tout de suite les caractéristiques du « judéo-français » 3.

En réalité, il n'y a pas plus de preuves de l'existence d'un français particulier aux Juifs du moyen âge qu'il n'y en avait pour le « judéo-roman ». Pour l'analyse des faits, nous avons à notre disposition des centaines de gloses « curieuses », réunies et étudiées par M. Raphaël Levy dans un labeur assidu de plus de trente ans.

- 1. Parlers, p. 9; Fiorentino, art. cit.; Berenblut, op. cit., p. 234-5.
- 2. D. S. Blondheim, Les Gloses françaises dans les commentaires talmudiques de Raschi, t. II, Belles Lettres, P., 1937.
- 3. Cf. Meyer-Lübke cité dans R. Levy, Contrib., p. 503 : « eine Eigenthümlichkeit des Judenfranzösisch ».

Partant, ce semble, du principe d'une langue particulière aux Juifs de France, M. Levy, sous la direction de Blondheim, publia, dès 1932, une liste de 835 mots (numérotés de 1 à 815) tirés d'« anciens textes français d'origine juive » qui présentaient une « certaine valeur lexicographique » grâce à leurs « signification ou forme entièrement nouvelles ou mal interprétées jusqu'ici » <sup>1</sup>.

Les fautes de méthode, signalées plus haut au sujet du travail de Blondheim, furent répétées ici. La critique se plaignit tout de suite de l'inclusion de termes répandus dans tous les textes des XIIE et XIIIE siècles 2. Objection d'autant plus grave que les 835 termes ne constituaient qu'un « choix » parmi des matériaux plus abondants 3.

Oscar Bloch fit la remarque judicieuse qu'il était « nécessaire d'indiquer, dans la mesure du possible, les rapports des divers glossaires qui ne sont pas tous indépendants les uns des autres » 4.

En effet, s'il est vrai que 70 textes de toute provenance avaient été consultés, il demeure cependant que près de 90 % des plus de deux mille exemples cités proviennent de traductions bibliques, c'est-à-dire d'un texte originellement identique et dont la traduction servait dans bien des cas à des usages liturgiques. En d'autres termes, la vaste majorité des correspondances proviennent de différentes versions d'un même texte, dont le copiste se garderait bien de ne rien innover et où même le commentateur « indépendant » ne fait en général qu'œuvre de compilateur.

La parenté entre ces documents est toute naturelle; ce n'est pas là que réside leur intérêt, mais bien dans les divergences. Étudiées soigneusement, celles-ci devraient nous aider à établir les rapports entre les manuscrits et auraient pu nous jalonner la route vers la région dont le dialecte avait servi de base aux formes « particulières ». Par le même effet, ces « particularités » auraient cessé d'en imposer comme constituant « une langue à part » distribuée sur tout le territoire où se trouvaient des Juifs.

D'autre part, recueillis dans des traductions, les exemples perdent leur

<sup>1.</sup> R. Levy, Recherches lexicographiques sur d'anciens textes français d'origine juive, Belles Lettres, P., 1932, p. 7.

<sup>2.</sup> E. Bourciez, Rev. crit. d'hist. et de littér., LXVI (1932), 462-3; E. Hoepffner. Rev. des langues rom., LXVII (1933-36) 152; U. T. Holmes, Mod. Lang. Notes, XLIX (1934), 543-4.

<sup>3.</sup> Recherches, p. 7.

<sup>4.</sup> O. Bloch, Bull. Soc. Ling. Paris, XXXIV (1933), 105-6.

valeur en tant que témoins d'une langue parlée, puisque bon nombre sont très clairement des créations ad hoc, à partir de termes français, pour les besoins de la traduction. Ce sont les mots en -or, -eresse pour le nom de l'agent : aguetor (35) <sup>1</sup>, alanieresse (53), alanior (54), anpartorisseresse (83), assijor (117), bocharesse (172), etc.; en -ement pour le nom de l'action : brulement (188), cerconcisement (197), cinement (223), coifeiement (236), contraliement (245), contrepoisement (247), da(u)bement (273), etc.; et des formations en -ure et -ine, ainsi que d'innombrables dénominatifs : dépéroyer (283), déproyer (289), ébranchoyer (326), écuer (341) écumier (342), éperoyer (397), essampler (421), granjoyer (495), etc.

L'évidence en faveur du caractère livresque de cette langue devient accablante, si l'on considère que des 250 exemples restants, tirés de textes non bibliques, presque tous proviennent eux aussi de traductions directes de l'hébreu, soit comme gloses du Talmud (KII et Q)<sup>2</sup>, soit de livres scientifiques (L, Z).

Le seul texte vraiment laïque est p; or, les 14 mots allégués de ces « livres de commerce » de Vésoul <sup>3</sup> sont : abre « arbre » (5), aveine « avoine » (6), assolacion, solacion « exemption » (120, 742), avan « osier » (130), carponier « fabricant de corbeilles » (191), essalier « charpentier » (419), essoi(m) « essaim » (426) <sup>4</sup>, fraichon « moût » (476), vanure « balle de blé » (562) <sup>5</sup>, platène « plaque » (640), savior « botteleur » (725), treil « pressoir » (782), vacaire « vicaire » (796) <sup>6</sup>; tous des mots bien français et, tout comme le reste de ce texte, sentant leur terroir.

C'est donc dans le dialecte de l'auteur de chaque texte et dans les régions où ont été élaborés les ouvrages qui ont servi de base à sa thèse, que M. Levy aurait dû chercher l'explication de formes telles que abadir

- 1. Les chiffres entre parenthèses représentent les numéros sous lesquels ces mots sont traités dans les *Recherches*.
  - 2. Les sigles sont ceux dont M. Levy se sert dans tous ses travaux.
  - 3. I. Loeb, éd. Rev. ét. juives, VIII (1884), 161-196 et IX (1884), 21-50, 187-213.
- 4. L'omission de la nasale est fréquente dans la transcription de ce texte, *ibid.*, IX, p. 196.
- 5. Manore dans Levy est une faute de lecture; v est transcrit par deux waw dans le texte, ce qui ressemble, dans la cursive hébraïque française, à un mem.
- 6. Et non vaucaire, comme l'avait lu Loeb. Ici les deux waw (= v) ont été lus vo, prêtant une valeur vocalique au deuxième waw. Il s'agit d'un abaissement de la voyelle protonique, phénomène répandu en Franche-Comté. Cf. Isopet de Lyon, éd. J. Bastin, S.A.T.F., Paris, 1930, t. II, p. xx-xx1, ainsi que trasorier dans le même texte (R.E.J., VIII (1884), 192).

« abaudir » (2), bleche (168) pour breche « rayon de miel » (186), chailo « caillou » (202), cleinbre « craindre » (225), clibe « crible » (227), cril « grillon » (264), etc., et non dans un parler « judéo-français » préétabli.

Loin d'avoir abandonné cette conception, M. Levy s'est, au contraire, évertué à amasser une documentation impressionnante, afin de prouver l'importance de ces 835 termes « judéo-français ». Un grand nombre d'études, traitant de 76 vocables, ont paru dans des revues, mais le gros de ses efforts a été réuni dans un vaste recueil, Contribution à la lexicographie française selon d'anciens textes d'origine juive, Syracuse University Press, Syracuse, N. Y., 1960 ¹. Les articles y figurent, en général, sous les numéros attribués aux vocables en question dans ses Recherches lexicographiques, mais puisque certains d'entre eux ne représentaient que des variantes du même terme, ils ont été réunis sous le même titre. Même de cette façon, l'ouvrage comporte 610 monographies et traite, cette fois, de plus de deux mille sept cents mots français attestés dans des textes juifs et classés comme « judéo-français ». Leur lexique (p. 604-629) s'oppose soigneusement à l'« index des mots de langues autres que le judéo-français » (p. 630-647).

Le nombre de documents, dictionnaires, vocabulaires, index, études lexicographiques et textes obscurs étudiés est immense : la table des auteurs cités (p. 648-658) fait mention de près de mille noms, et elle n'est pas complète <sup>2</sup>. M. Levy réussit ainsi à mettre au point des dizaines de leçons douteuses dans la littérature du moyen âge, à préciser le sens de mainte autre et à reculer la date de la première attestation d'une centaine de mots environ <sup>3</sup>. Enfin, la collation minutieuse de dizaines de manuscrits a permis à l'auteur d'apporter un assez grand nombre de corrections au glossaire A <sup>4</sup>, ainsi que des rectifications aux gloses de Rachi <sup>5</sup>.

- 1. La bibliographie des travaux publiés précédemment est donnée à la page 22.
- 2. Manquent entre autres : Bate 598, Berliner 465, Frénaud 88, Gerson 88, Le Bon 129.
- 3. Parfois de plusieurs siècles, comme pour acranpeli (23), amoitir (71), armaise (109), assijor (117), atorteler (127), avoirement (138), etc., etc.
- 4. Il s'agit du volumineux glossaire biblique B. N. f. h. 302, publié par Lambert et Brandin, Paris, 1905, qui reste le seul document de cette espèce édité scientifiquement. Sa valeur probante est cependant sensiblement diminuée par le fait que le commentaire en hébreu n'accompagne pas la glose; celui-ci seul peut nous renseigner sur la valeur exacte de la glose française. Cf. comptes rendus de W. Bacher, Jew. Quart. Rev., XVII (1905), 800 et S. Poznanski, Monatschr. f. Gesch. u. Wiss. des Judenth., L (1906), 378.
  - 5. Gloses bibliques p. p. A. Darmesteter, R. É. J., LIII-LV (1907-8), gloses talmu-

Cependant, cette volumineuse « contribution » et toute cette vaste documentation apportent-elles finalement les preuves d'une langue « judéofrançaise » que nous cherchions en vain dans les *Recherches*? Nous ne le croyons pas.

Le lexique semble avoir été conçu d'après le principe que tout mot, attesté dans un texte juif, appartient à cette langue fantôme. C'est ce qui permet d'y inclure des termes parfaitement courants ailleurs, d'affirmer qu'en «judéo-français senetre signifie « gauche » (p. 108), que « le judéo-français connaît aussi pité ' pitié ' » (p. 487), que « le judéo-français connaît le verbe vendre » (p. 587), et, aux index, de donner comme « judéo-français » (p. 604) ababayer, abelir, aguetos, alumer, anclore, amplatrer et comme « langue autre que le judéo-français » (p. 630), abbabier, abelissement, aguetousement, allumeur et p. 636 remplastreure, enclosture, etc., etc.; simple est seulement noté comme « judéo-français » (p. 627).

Du même coup, il est facile de concevoir que si un mot se retrouve dans un texte chrétien quelques siècles après son attestation au x1° siècle chez Rachi <sup>1</sup>, nous avons là « un exemple tardif du[mot] judéo-français » (p. 37) ou « un écho lointain du judéo-français » (p. 535), et qu'un « terme de botanique » créé par « les Juifs du moyen âge en France... sert encore dans les dialectes de la France septentrionale » (p. 483) <sup>2</sup>.

On dirait que cette langue est une entité immuable dans le temps et l'espace, qu'elle couvre trois siècles, du milieu du xi<sup>e</sup> au milieu du xiv<sup>e</sup>, et 600 km, de la Bourgogne à la Normandie, sans qu'on nous indique cependant le critère d'après lequel les formes divergentes sont qualifiées de « lubie de calligraphe » (p. 2), « graphie défectueuse », « leçon corrompue », « orthographe bizarre », « vocable apparenté », « forme insolite », « transcription insolite », « façon peu conséquente », « son bizarre », « confusion », « terminaison curieuse », « mot forgé » (passim); sans

diques p. p. Darmesteter et Blondheim, Bibl. École Hautes Ét., fasc. 254, Champion, Paris, 1929.

<sup>1.</sup> L'influence de Rachi (Troyes, 1040-1105) sur les glossaires a été fortement exagérée, à partir de Darmesteter, art. cit., Rom. I (1872), 176, jusqu'à R. Levy, qui répète presque textuellement les paroles du maître (Contrib., p. 1). Qui nous dit qu'ici aussi les correspondances ne proviennent pas d'une source commune ? C'est l'avis de S. Poznanski, art. cit., 381, et la liste des auteurs cités dans A, publiée par Brandin, Festschrift A. Harkavy, p. 381-390, le prouve bien.

<sup>2.</sup> Cf. encore nos 10, 84.

qu'on nous fournisse la base sur laquelle les « corrections » sont faites 1.

Un tel immobilisme linguistique est inconcevable. Bien au contraire, les divergences viennent encore renforcer les arguments produits plus haut au sujet de la langue parlée des Juifs : malgré le caractère sacré ou rituel de la plupart des textes, des efforts ont été faits pour adapter les traductions à la variété dialectale en usage dans la communauté en question, car les traductions devaient être comprises par les membres de la communauté locale.

Au lieu d'effacer les écarts, il aurait fallu rechercher les variantes, les examiner du point de vue de la dialectologie française : nos textes auraient à la fois enrichi nos connaissances des dialectes français au moyen âge et découvert des centres d'activité exégétique juive.

Au moins, fidèle à sa thèse, M. Levy aurait dû s'arrêter à quelquesuns des phénomènes phonétiques assez fréquents dans les documents en question et établir dans quelle mesure elles sont caractéristiques de ce parler évasif, « le judéo-français ». Un aperçu même superficiel nous convainc de l'existence de certaines particularités phonétiques. Ainsi l après consonne > r : afrire (30), ancroture (80), angre (81 a), anprir (84), aprezir (102), conpreindre (243), crarté (255), crore (266), daitre (274), etc. Pour nous expliquer ce « trait assez répandu en judéo-français » (p. 48), à quoi sert de nous faire remonter l'évolution des deux liquides jusqu'à l'indo-iranien (p. 504), si la vraie portée du phénomène n'est pas déterminée ? Est-il particulier à un seul manuscrit (H, par exemple, p. 100, n° 102) et, sinon, quel est le rapport entre les textes où il est encore attesté ? Or, les rapports entre les documents n'ont jamais été établis.

En réalité, l > r non seulement après, mais aussi avant consonne, corpe (250), et intervocalique, goroç (491); il y a des cas de rhotacisme adventice, gorverne (493), guvrenail (ibid.), et des cas de  $r > l^2$ : able (5), blanche (167), blon (169), charcle (211), éclachat (331). Bref, toutes les modalités reconnues pour tous les parlers français  $^3$ . Il s'agis-

- 1. Voir corrections aux nos 470, 524, 651, 736, 764, etc., etc.
- 2. Cf. L. Kopf, « Les gloses françaises dans deux commentaires du Tarsis de Moïse ibn Ezra », R. E. J., N. S. XI (1951-2), 96. La remarque de Bourciez, art. cit., au sujet du « resch et du lamed qui ont des formes voisines » est surprenante de la part de ce savant.
  - 3. Cf. A. Dauzat, Essais de géographie linguistique, III, Montpellier-Paris, 1938, p. 50-90.

sait seulement d'incorporer ces textes dans leurs dialectes respectifs '.

Même remarque pour g/k; si « le judéo-français n'est nullement conséquent » en cette matière, « cras veut dire 'gras '... croute signifie 'grotte'... confanon désigne 'gonfanon '... cropion... (est usité) à côté de gropion » (p. 227), c'est que le « judéo-français » n'est que du français, et que les « inconséquences » qu'on y relève ne sont pas plus « insolites » que celles relevées par Foerster, par exemple, et citées par M. Levy luimême (ibid.).

Il en est de même pour j/ch: granche (494), chanbe (516), lecher (536), voncher (815), à côté de janjer, jeoir, jemin (p. 400) et jeve (521). Il ne sert à rien de rembarrer ces phénomènes en les traitant tout bonnement de « confusion chuintante » (p. 516); à quels dialectes appartiennentils?

Malgré une étude spécialement consacrée au d intervocalique  $^2$ , où son évolution vers z en certains dialectes de langue d'oïl a été constatée, M. Levy continue à considérer la « substitution (!) d'un d intervocalique au z » comme un phénomène « judéo-français ». En réalité, les textes juifs nous apprennent que le phénomène d intervocalique > z, attesté sporadiquement dans les textes chrétiens, était beaucoup plus étendu qu'on ne pense, de sorte que même dans la prononciation de l'hébreu, daleth intervocalique et non géminé (RAPHA)  $> z^3$ .

Que signifie la remarque « contre le phénomène de dénasalisation, l'opposé est fort rare en judéo-français » (p. 162), au sujet de brenchie « broc » ? Ce n'est pas très clair. Toutefois, on en dégage la conviction que le « judéo-français », comme un tout, peut avoir telle caractéristique plutôt qu'une autre. Et si quelques lignes plus loin, on nous dit que « ce qu'on vient de dire pour expliquer l'n adventice en judéo-français n'a rien à voir avec le franco-provençal (p. 163) » on ne nous laisse aucun doute quant à la décision de l'érudit américain de ne pas inférer d'une « langue » à l'autre.

Or, si on n'accepte pas cette décision, si on ne préjuge pas de la question, mais qu'on explore les éléments lexicaux réunis dans l'index (p. 604-629), pour ce qu'ils apportent de réellement valable en vue de la consti-

I Rappelons que Blondh. avait déclaré qu'il n'y avait « pas de trace de traits phonétiques caractéristiques de tous les Juiss » (Parlers, p. CXXXVII).

<sup>2.</sup> Studia Neophilologica, XXIV (1952), p. 55-58.

<sup>3.</sup> Cf. Y. F. Gumpertz, op. cit., p. 9-11.

tution d'une langue « judéo-française », on n'y trouve que très peu, trop peu.

Sur les 2734 mots, plus de 40 % sont du français commun. Ils n'ont été incorporés dans ce « vocabulaire judéo-français », comme on l'a vu, que parce qu'ils permettent d'antédater la première attestation ou simplement parce qu'ils paraissaient dans un texte juif. Choisissons une page au hasard, 608; nous y trouvons : assijor, assiler, assolacion, astrolozie, ateindre, aterminer, atraiement, atraire, aussement, aveine, aventure, avéré, averité, avers, avertir, avertissance, avertissement, avilement, aviler, avostrer, avotrement, avrayé, babe, bacheler, bachelerie, baili, baillier, balbe, bald, baldemonie, barje, barnage, barnéd, baron, baronesse, basseté, baste, bastir, batant, batayzon, batediz, batedure, batement, batice. Quarante-quatre mots usuels sur 106.

Il est vrai que dans une cinquantaine de cas le mot courant a, selon la *Contribution*, un sens spécial dans les sources juives, mais nous verrons plus loin quelle est la vraie valeur de ces témoignages.

En dehors des termes attestés dans la langue courante, le lexique « judéo-français » contient encore 40 % de mots qui ne se trouvent que dans un seul manuscrit et qui, ipso facto, perdent toute signification pour la reconstruction de cette langue fuyante. Il faudrait y ajouter les termes attestés dans deux ou trois manuscrits, visiblement dépendants l'un de l'autre, avant même qu'une étude poussée sur les rapports entre les documents n'ait été entreprise <sup>1</sup>.

Plus de 7 % présentent de simples divergences phonétiques dialectales  $^2$ . Il en a été question plus haut et, au premier regard, elles semblent se rattacher chacune à des manuscrits bien déterminés : l > r surtout dans H (écrarzir, frorir, froter, pror), r > l dans q, confusion r/l dans E, ainsi que rhotacisme et chute de r (necir), sans parler de simples questions de graphies : o/u (représentés par la même lettre waw en hébreu), d/z (maderin, maderne, madre, mediner, medure, medurer, à côté de mazerin, mazre, medecine, mezine, meziner, mezure, mezurer sur une même page (621).

Encore 6 % sont des dérivés verbaux ou nominaux de mots bien français qui ne figurent pas dans les grands dictionnaires et qui ont été créés

<sup>1.</sup> CD: akitemeut, alumement, babayer, batice; AF: crespele, enforcement, enjandrer, escover, espleitement.

<sup>2.</sup> Toujours exclusivement des pourcentages allégués plus haut.

pour les besoins de la traduction. Ce qui, en soi, n'en fait pas encore des mots non français, surtout que rien ne prouve que ces mots n'aient pas existé dans la langue courante. Il s'agit de verbes en a- pour rendre le causatif, procédé qui n'est pas inconnu chez les non-Juifs ; de noms d'agent en -or et -eresse, de nominaux en -ail, -ure, -ine, -iç, de verbes dénominatifs en -oyer. Ce sont les dérivations dont n'importe quel lexique dialectal nous offre des exemples, sans parler des traductions de « matière de clergie ».

Remarquons, enfin, que des formes comme acoveter et acuveter, ajoyer et ajuyer, ancloement et ancluement, anocer et anoicer, anpartorir et aparto-rir, et d'autres de ce genre apparaissent comme des entités individuelles.

Restent, tout au plus, une soixantaine de mots avec leurs dérivés qui semblent vraiment particuliers aux textes juifs. Ce sont, d'une part, les termes qu'avait déjà relevés Blondheim: abate, aijier, afrir, amarjer, avorecion, desiber, enader, etc., pour lesquels il avait établi leur origine provençale, et, d'autre part, des mots inconnus ailleurs: alignier « lancer avec la fronde » ² (59, 540), assomail « limite » (121), bais « arbres petits et de peu de valeur » (145), burellion « croupe (terme d'astronomie) » (190), clofichier « graver » (230, 231, 232), écalveizer « écarter les jambes » (327), feije « lance » (455), flandir « briller », flandor « éclair » (464, 465), grefe « panetière de berger » (500), grobe « bât d'un chameau » (502), loisele « petite fenêtre » (548), pavoil « ronce » (630).

Si l'on ajoute à ces mots ceux qui sont courants en français mais qui ont une signification spéciale dans les textes juifs, nous atteignons, à peine, cent unités, ce qui est vraiment trop peu pour parler d'une langue, d'une coinê, d'un dialecte, quand même on ignorerait le caractère livresque de ce vocabulaire, qu'on ne tiendrait pas compte du fait qu'il s'agit de traductions, qu'on passerait sur l'absence d'unanimité entre tous les documents et qu'on oublierait que ni les rapports entre eux, ni leur lieu d'origine n'aient jamais été établis.

En réalité, il ne reste même pas cela.

D'un côté on a négligé de vérifier les textes et on a accueilli des leçons

<sup>1.</sup> Cf. R. L. Wagner, « Remarques sur la valeur des préverbes a- et en- » in Festgabe E. Gamillscheg, Tübingen, 1952, 51-65.

<sup>2.</sup> Le sens indiqué entre guillemets est celui qu'en donne M. Levy dans sa Contribution au numéro entre parenthèses.

fautives <sup>1</sup>, et d'un autre côté on a attribué des significations erronées aux mots français.

## LEÇONS FAUTIVES 2.

acontriere (20), FEW II, 1121a — il faut lire a contraire<sup>3</sup>, les deux YOD représentent le son è, comme pour loèr (strophe V), retraèc (strophe VIII), darenèr (XIV), prière (XVII) ou ai, comme pour rainçon (III), main (XVI). Le vers se lit alors:

Roi fort, a contraire EDOM si volie batir

et traduit à peu près le vers hébreu « Puissant, combat pour nous contre Edom. » 4.

- aisardement (423), n'est pas du tout sûr 5; on a au contraire : asartement (A), ésertement (S), esartement dans 7 manuscrits de KI, contre 2 aisardement, 2 asardement et 1 esardement. Pour le sens voir plus loin.
- ancoder (77), écrit avec DALETH non géminée, doit se lire ancozer, (= encuser) qui traduit bien le mot en question (II Sam XVII 16) d'après les commenmentaires rabbiniques (Rachi, Qimḥi, F f. 192 a, l. 3 d'en bas) « mal conseiller, trahir ».
- épentème (82 bis) le manuscrit R a épantemanç 6, dérivé de la forme épanter « effrayer », à rapprocher du provençal espantar (REW 3035/2).
- aorgoyle (611), corrigé par Levy lui-même p. 471.
- aplemir et aplemichier (96), la ligature d'un NOUN cursif avec YOD suivant fait l'effet d'un MEM; il faut donc lire simplement aplenir et aplenichier, tous les deux attestés ailleurs.
- 1. La presque totalité des textes utilisés par Blondheim et par M. Levy n'ont pas été édités ou l'ont été par des savants étrangers aux disciplines romanes (cf. J. Theodor in Festschrift A. Schwarz, Berlin-Wien, 1917, p. 365) et les lectures de Darmesteter même n'ont qu'un caractère provisoire (cf. J. Weill, Introduction au tirage à part des Gloses françaises de Raschi dans la Bible, Paris, 1909). Certaines leçons douteuses ou même reconnues comme fausses ont néanmoins été inclues parmi les témoins d'une langue « judéo-française ».
- 2. Il est bien entendu que cette liste n'est pas complète. Il faudrait pour cela consulter tous les manuscrits, dont la vaste majorité n'est pas à ma disposition. Telle quelle, elle suffit pour démontrer le caractère illusoire du parler « judéo-français ».
  - 3. D. S. Blondheim, Poèmes judéo-français au moyen âge, Paris, 1927, p. 18.
- 4. Cf. Glossaire de Reichenau, éd. A. Labhardt, Paris, Klincksieck, 1948, § 88, où l'hébreu 'AL est aussi glosé incontra illos.
  - 5. Brandin in A. Darmesteter, Gloses françaises (tirage à part cité plus haut), p. 148.
- 6. I. Lévi, R. E. J., L (1905), 183-194, a lu les dernières lettres hébraïques, NOUN et ÇADE, comme une seule, šin.

apretizer (100), il ne faut pas lire apretiza, mais bien apretize; le sens, d'ailleurs, demande aussi un nom.

arsir (294), n'a jamais existé; la glose de Jos IX 5 <sup>1</sup> est un nom : arsiç (Godefroy I 412), non un participe, et traduit le même substantif hébreu que I Rois XIV 3 « pain biscuit » (G) <sup>2</sup>.

azertver (15), « leçon fautive » dit Levy (Contrib. p. 34).

azervir (142), « le scribe a négligé de biffer le v » dit Levy (ibid.).

feije (455), AFW III 1685 — il faut lire pège « puisque le signe diacritique au-dessus de la consonne fait défaut » (Contrib. p. 344); c'est un mot provençal (REW 6 352).

fouas (475), corrigé en moyes (Contrib. p. 454).

grefe (500), le manuscrit F porte grepe, du provençal, d'après REW 2311 a.

loc (549), « qui se lit dans C lv, I Sam IV 18 » (Contrib. p. 422) a été nettement barré par le scribe et corrigé en lo gichet « guichet » ; c'est la traduction que donne aussi G.

manore (562), a été mal lu par son éditeur 3, le texte a vanure « résidu du vannage ».

pevus (635), « fausse leçon » (Contrib. p. 350) pour fève (459).

peyns (636), « la glose est transcrite à tort peyns » il faut corriger en peices (Contrib. p. 483).

ravine (684), tous les manuscrits (sauf une fois dans A?) ont rabine, rabiner et arabiner 4.

sorfaillir (794), mot-fantôme dû à une triple faute : C 120 v, dernière ligne en bas, traduit les mots bibliques KALA ŠOD par failli memeles, M. Levy a mal lu ŠOD, l'a rattaché à failli et en a fait un seul mot français.

ubla (795), corrigé à juste titre (Contrib. p. 232) en cuvra.

vaucaire (796), il faut lire vacaire « vicaire » 5.

vierzon (810), n'est rien d'autre que verdon « quart », le manuscrit lit verzon, d après r étant traité comme d intervocalique (supra, p. 275).

## SIGNIFICATIONS ERRONÉES.

L'intérêt d'un travail de lexicographie réside dans l'exactitude du sens attribué aux mots traités; l'intérêt et l'écueil. Tâche toujours délicate

- 1. Et non pas Deutér. XXXII 22 (Contrib. p. 247).
- 2. Les glossaires B, G, d, rendent d'ailleurs le terme hébreu par bécuit (157).
- 3. Voir supra, p. 271, n. 5.
- 4. Même F; Wright, Journal of Philol., XXXI (1910), 299-317, s'est trompé. L'explication de M. Levy, que « le signe diacritique » qui devait faire de rabine, ravine, « est tombé » est difficile à concevoir.
  - 5. Voir supra p. 271, n. 6.

et souvent aléatoire, elle est doublement ingrate quand il s'agit de textes rabbiniques du moyen âge.

Il ne suffit pas de comprendre le lemme hébreu, il faut savoir ce qu'y voyait la tradition juive. Il ne suffit pas de consulter un dictionnaire moderne ou, le cas échéant, de s'appuyer sur l'autorité d'une traduction quelconque de la Bible.

Les traducteurs juifs du moyen âge avaient une conception particulière de leur travail : la traduction devait servir en même temps d'explication, d'exégèse, d'apologie même <sup>1</sup>. Elle se nomme PERUŠ « commentaire » chez les rabbins <sup>2</sup> et se modelait sur la traduction traditionnelle en araméen, le Targoum, qui doit plutôt être considérée comme une paraphrase <sup>3</sup>. Ce qui ne veut pas dire que nos traducteurs français suivaient toujours l'interprétation targoumique : c'eût été trop commode! La présence de deux ou plusieurs gloses pour le même terme hébreu nous renseigne qu'on rapportait l'opinion de plusieurs autorités, qu'on suivait plusieurs traditions exégétiques <sup>4</sup>.

La détermination univoque du terme biblique ne suffit plus : il est indispensable, pour s'assurer de la signification précise de chaque glose, d'examiner, en premier lieu, le contexte hébreu, et de rechercher, ensuite, dans l'exégèse rabbinique, talmudique ou autre, le commentaire qui aurait pu inspirer cette traduction particulière. Le bref commentaire qui accompagne parfois le terme français dans les glossaires pourrait nous aider, mais il n'a pas toujours la même valeur et il ne doit pas être considéré aveuglément comme une « explication » de la glose; tantôt il se rapporte à un aspect différent de l'original hébreu , tantôt il s'applique

- 1. M. Liber, R. E. J., LVIII (1909), 307-8. Il en est de même de la tradition chrétienne: les gloses de Reichenau portent souvent l'indication « interpretatur » (Cf. là-dessus A. Labhardt, Contributions à la critique et à l'explication des gloses de Reichenau, Neufchâtel, 1936, p. 42 ss); le Psautier de Metz, a « translateit ... de latin en romans ... au plus près de la sentence selonc la letre et selonc la gloze » (éd. Bonnardot, Paris, 1884, p. 7); sur toute la question voir W. Schwarz, Principles and Problems of Biblical Translations, Cambridge, 1955, p. 15-60.
  - 2. Talmud, Traité Meguila, 3a; Mahzor Vitry, p. 98 et note supra.
- 3. W. Bacher in Jewish Encyclopedia XII 57b « an interpretation of the Hebrew text »; 60a « paraphrastic style ».
- 4. Très souvent une glose représente le sensus, l'autre la tropologia (Poznanski, Monatschr. f. Gesch. u. Wiss. d. Judenthums, L (1906), 379-81).
- 5. Cf. les remarques judicieuses de U. T. Holmes, Mod. Lang. Notes, XLIX (1934), 543.

au contexte général; souvent le mot français ne traduit qu'un terme de ce commentaire; toutefois, la plupart du temps, il fournit une concordance biblique dont le sens est censé connu. Plus important pour la détermination exacte de la signification du vocable français est le terme hébreu équivalent que le glossateur ajoute en guise de précision <sup>1</sup>.

Quoi qu'il en soit, la glose française ne peut être considérée hors de son contexte hébreu. Or, c'est cela précisément ce qu'ont fait Darmesteter, Lambert, Brandin, Blondheim, Levy; erreur fondamentale 2 qui ne pouvait qu'entraîner de nombreuses interprétations erronées.

- ababayer (1), ne signifie pas « bégayer », mais plutôt « balbutier, bredouiller », comme « quelqu'un qui n'a pas de forces » ou « qui est ivre » dit Rachi (Job VI 3) 3.
- abriere (13), non pas « abri » mais « protecteur », nom d'agent du verbe abrier, puisqu'il s'agit de Dieu (Jér. XVII 17) 4.
- acocher (18). Les Massorètes avaient établi une série de modifications dans la lecture de certains mots du texte biblique, sans en changer la graphie 5. Le lemme en question, ŠGL, en est un cas; les Juifs ne prononçaient que ŠKB, qui signifie simplement « coucher, avoir du commerce charnel ». Ni la forme, ni le sens présentent des difficultés.
- africion (32) a un sens plus fort que « affliction » et d'après les notes additionnelles 6 signifie « torture ».
- aguetos (36). Des quatre exemples relevés par M. Levy, le premier (Jér. XVII 9) signifie « plein de ruse » 7; les trois autres rendent le même mot biblique
  - 1. Introduit par la lettre LAMED, initiale du mot LAŠON « dans le sens de ».
- 2. Erreur soulignée par la critique; cf. remarques de M. Lambert, in Festschrift A. Harkavy, St. Petersburg, 1908, p. 368.
- 3. La seule traduction complète du commentaire biblique de Rachi demeure celle de J.-F. Breithaupt, R. Salomonis Jarchi, commentarius hebraicus... latine versus, 3 vol., Gotha, 1710-1714.

Quant à ababayer, il nous permet de fixer le sens de abbabier, dans l'Histoire de Guillaume le Maréchal, éd. P. Meyer, S. H. F., Paris, 1891, v. 4157, comme «raconter des bohards».

- 4. Dans un passage analogue, II Sam. XXII 3, le même manuscrit, C, se servant de formations identiques, applique à Dieu les attributs écuère, forcière.
- 5. On les appelle QERÉ u-KETIB « lege sed scriptum »; cf. M. Lambert, Une série de Qere-Ketib, Paris, 1891.
- 6. Fragments de Strasbourg, sigle z dans Contrib., Psaumes CVII 17 et CXVI 10, Rev. ét. juives, 3e série (1961), 259-296.
  - 7. D'après le commentaire de Rachi in loco.

- (Osée VI 8) dont le sens est éclairci par les commentaires de Rachi et des glossaires mêmes: « plein d'embûches » 1.
- akitement (50), ne signifie pas « divorce » mais « affranchissement »; il ne traduit pas directement le mot biblique, mais le terme courant chez les rabbins pour l'acte de divorce, GET P'TURIN 2. C'est un calque : G traduit la racine PTR « quitte » et C même se servira de quittance, ailleurs, dans le même sens. C'est donc bien à « affranchissement » que le glossateur pensait et non à « divorce » qui ne pouvait tout de même pas avoir deux signifiants.
- alignier (59) et lignor (540), ne se trouvent que dans un seul manuscrit (C), comme deuxième glose après le normal 3 flondeler (463) « lancer avec la fronde » ; l'auteur voulait donc indiquer un sens spécial du terme hébraïque, celui de « viser » qu'exige le contexte de Juges XX 16 4. Alignier « viser » n'a rien d'extraordinaire.
- alumement (62). L'explication du mot hébreu (Jér. VI 1) est « enseigne » (Rachi) 5, ou bien « lumière allumée pour faire signe » (Targoum, Qimḥi). Dans ce sens le mot français est normal.
- amarjozement (67 bis), n'est pas un nom, mais un adverbe, ainsi que le requiert le contexte (Isaïe XXXIII 7) : amare flebunt (Vulgate). La forme est méridionale (REW 402).
- aplastrement (93), ne peut pas signifier « plâtrage ». Le verset (Lam. II 14) dit: « Tes prophètes t'ont communiqué des visions de vanité et de ?.. plâtrage ? » Rachi, d'où la glose est tirée (K I p. 129), commente clairement : « des choses sans goût », jouant probablement sur le mot TA'AM « goût » mais aussi « raison ». La glose signifie donc « non-sens ». Il se peut que aplastrement ait eu un sens figuré au xie siècle, mais il est plus sûr de lire avec Darmesteter aflestrimant 6, ou mieux encore, aflestrissement (ms A, ibid.) du verbe aflestrir « se faner, enlever la vivacité ».
- assanblée (113) 7 est un mot-fantôme. La glose alasanblée comprend la préposià et l'article la, (D, E ont à sanbelée, sans article) particules agglutinées au nom en hébreu. Le mot biblique signifie « troupe » (Rachi), « camp, poste
  - 1. Cf. La Bible, trad. franç., éd. Z. Kahn, Paris, 1899, in loco.
- 2. La remarque fut déjà faite par B. Heller, dans son compte rendu des travaux de Blondheim et de Levy, Monatschr. f. Gesch. u. Wiss. des Jud., LXXXII (1938), 132.
  - 3. Du moins dans les parlers méridionaux (REW 3577).
- 4. Cf. E. Ben Iehuda, *Thesaurus totius hebraitatis*, t. XII, p. 5964 a (la traduction en langues européennes ne rend pas le sens indiqué en hébreu) et traduct. franç. de la Bible (op. cit.) in loco.
  - 5. Vulgate: vexillum.
  - 6. Op. cit., p. 129. Tous les manuscrits présentent un vod.
- 7. Mêmes remarques pour asabrée (111) avec le rhotacisme caractéristique de ce manuscrit (E).

militaire » d'après Targoum <sup>1</sup> et « armée » d'après les glossaires. Il s'agit donc d'un dérivé de cembel « petite troupe » ou à la rigueur de acembeler (14). D'ailleurs nos textes ne connaissent pas assembler dans le sens de « rassembler » <sup>2</sup>; ce concept est toujours rendu par amasser, tandis que asanbler signifie « ressembler ».

asseser (715), « exalter, élever en dignité » est inacceptable. Le texte a 3

Li biaus Colons i vint ki son fo mesmes atiza;

Ce fit i por ...

Loanges por randre à Gé sa vois aseza.

Il s'agit donc bien de asseser 4 « raffermir » sa voix, quand on est brûlé vis. assiler (118) et ensilement (389), n'ont que les sens usuels « exiler » « mutiler » « dévaster », « ruine ». Lorsque le terme hébreu en question, ŠKL, signifie « priver d'enfants » il est rendu par desenfanter, mais Targoum le rend toujours par KLH à l'intensif « détruire, mutiler, etc. » Rachi et les autres commentateurs l'expliquent tantôt dans le sens de « exiler » (Is. XLVII 9, Éz. XXXVI 12) 5, tantôt dans le sens de « tuer » (Os. XIII 8), « mutiler » (Can. IV 2), « châtrer » (I Sam. XV 33), « dévaster » (Mal. III 11).

assomail (121), est mieux traduit par « extrémité, sommet » 6, car c'est précisément pour noter cette acception particulière de GBuL « limite » que les glossaires mettent assomail; sinon nous avons termine (A Ex. XXIII 31, XXXIV 24) ou rien du tout, le mot étant d'un emploi courant. Il faut probablement lire somail, comme le font les éditeurs de A et considérer a comme la traduction de la préposition correspondante dans le texte hébreu (Gen. XLIX 26). Le manuscrit C a en effet lo someil (Éz. XL 12) et F (ibid.) è somail. C'est le mot provençal somail ou somelh; la première forme se retrouve dans le nom d'une montagne dans la chaîne de l'Espinouse (Hérault) 7; alors que somelh est mentionné par Lévy dans son dictionnaire 8, au sens de « sommet ». La source de cette explication étant Menahem ben Saroukh 9, l'origine provençale des gloses s'explique d'elle-même 10.

- 1. Cf. Vulgate, II Rois XXIII, v. 11: statio; v. 13: castra.
- 2. Rom. III (1874), p. 458, 460, 469 et Blondh., Rom. LII (1926), 35.
- 3. A p. 235 b asonbla est une faute pour asonble « ensemble ».
- 4. Cf. pour le son z, Godefroy asseseance.
- 5. ški étant assez fréquent dans la Bible, je ne donne qu'une partie des références.
- 6. C'est la signification attribuée par Darmesteter dans son édition des gloses de Rachi (op. cit., p. 15, nº 1). Le manuscrit B, Ps. CVII 30, a asomail et renvoie à Job VIII 17, où F explique par « arriver au sommet ».
- 7. Quelques kilomètres plus loin sur la route N. 607 dans la direction de Béziers on trouve le village Le Sommuil.
  - 8. Emil Levy, Petit dictionnaire provençal-français, Heidelberg, 1909.
  - 9. Rachi Gen. XLIX 26, Ps. CVII 30, Job VIII 17; F ibid.
  - 10. Voir plus haut p. 266, n. 7.

- bais (145), «arbres petits et de peu de valeur» est une explication et non pas la traduction. Il s'agit d'une mauvaise herbe. Le mot biblique en question NaHaLuL (Is. VII 19) est expliqué de deux façons différentes dans la tradition juive. Le Targoum, suivi de Rachi, y voit des «louanges»; Qimhi y voit des ronces. Cette double tradition se reflète dans les glossaires A, C, F, qui mettent loanges ou loemant à côté de chardons. Le dictionnaire G, au lieu de chardon, a mis bais, qu'on peut tout aussi bien lire baies; dans le dialecte de G, qu'il faut encore déterminer, baies a dû passer du fruit à l'arbuste 1.
- bove, (181), « caverne (avec une fenêtre dans sa partie la plus obscure) »; ici aussi, on a pris l'explication pour une définition. Le commentaire qu'on trouve dans B et F, essaie d'expliquer le nom hébreu pour la grotte, en le rattachant à la racine NHR « éclairer » : « on l'appelle ainsi, parce qu'on y pratique une petite ouverture pour l'éclairer » <sup>2</sup>.
- burellion (190), se rapporte dans le texte français (Z) comme dans la Bible (Ex. XXIX 22, Lév. III 9, etc.) à des ovinés, et désigne plus particulièrement la loupe graisseuse qui se développe sur la queue de certaines races ovines (Rachi, in locis) 3. Nous avons donc là un autre dérivé de burra (REW 1411) dans le sens de bourrelet « renflement, excroissance circulaire » (Littré).
- chalonger (208), signifie « frustrer, léser, opprimer », sens usuels. Blondheim lui attribue à tort le sens de « celui qui retient l'argent de son prochain, même s'il l'a obtenu sans fraude » (Parlers., p. 33); c'est là la traduction du commentaire du manuscrit G, qui reproduit la distinction talmudique élaborée dans la longue discussion (Babba mezzia, 111-113) sur la différence entre « abus de confiance » et « vol (robbery) » et se rapporte spécifiquement et exclusivement à Lév. XIX 13. Chalongier traduit la racine hébraïque 'ŠQ partout ailleurs aussi 4, où le sens ne peut être que celui que nous venons d'indiquer.
- chanpainier (209), n'a pas « l'acception insolite » de « faire une campagne de », « raser »; c'est un dénominatif maladroit, forgé ad hoc par un seul scribe (E), pour rendre son explication du terme biblique (Is. VII 7), dans lequel il voyait aussi un dénominatif d'un mot, BiQ'aH, « campagne ». Les autres glossaires rendent la même idée par des dérivés de « plaine » : A aplénir, C apléner, F anplénir, qui, eux, peuvent servir de synonymes de « raser ».

cinement (223), a le sens usuel des dérivés de cinnare, cinnus (REW 1932, 1933) « faire signe », ainsi que Rachi l'explique (Job XXVI 14).

contrepoisement (247). La signification « considération », attribuée à ce mot

- I. Cf. FEW s. v. baca, bai-blanc (Doubs) = mercurialis aurea.
- 2. Mais pas nécessairement « dans sa partie la plus obscure ».
- 3. Voir aussi Talmud, Traité Chabbath, 54 b et l'explication de Rachi.
- 4. Sauf Jér. XXII 17 où A toste, C roberie. La Vulgate aussi traduit partout la racine 'so par calumniare.

- dans FEW et AFW, d'après Z, n'appartient, en fait, qu'à l'expression entière, ŠiQQuL HaDa'aTh, que VP (Z p. 88) traduit ponderamento scientiae, et le texte français contrepoisement du savoir : c'est une traduction littérale, un calque. ŠQL signifie « peser », et contrepeser traduit l'intensif. C'est ainsi que Rachi glose « grand poids » (Ps. LVIII 3) par contrepesement <sup>1</sup>, et que les glossaires ont contrepeser (Contrib. p. 215), pour rendre l'idée exprimée par Rachi, in loco, par l'intensif de ŠQL.
- crenéç (256), ne signifie pas « fléau », mais explique le terme hébreu qui signifie « herse » (C), treuil (A) ». Il s'agit d'une herse de dépiquage toute en coches. C'est le mot « coché », qui est la signification de base du mot hébreu, que nos glossateurs rendent, par crenéç; car l'instrument même est désigné par une première traduction : herse (C), truil (A, F).
- crenure (257), n'est pas un hapax legomenon et signifie simplement « fente, coche, entaille », sens usuel de crenëure en ancien français et de ḤaRuÇ en hébreu <sup>2</sup>.
- cril 3 (264), « grillon » et non « grenouille » pour laquelle l'hébreu a ÇPhaRDe'a 4. Le passage, Lév. XI 30, traite, d'ailleurs, d'animaux impurs vivant sous terre, alors que la grenouille est considérée comme aquatique (Ex. VIII 1-2).
- deport (287) et deportement (288), traduisent le même mot dans Ez. XXIV 25 et ont le sens que leur attribue AFW « délice, joie »; le texte l'exige : « le jour où je leur enlèverai ce qui fait leur force, la réjouissance de leur gloire, les délices de leurs yeux et la joie de leur âme : leurs fils et leurs filles. » On pourrait, à la rigueur, traduire par « orgueil, espoir » ou quelque autre sentiment de ce genre, mais nullement « action d'élever, action de favoriser », tel que le propose M. Levy (Contrib. p. 240). Le sens usuel est de nouveau le plus adéquat.
- dorement (320), AFW II 2030 répète la signification indiquée pour ce mot par M. Levy. En fait, l'auteur de B a forgé un calque pour rendre le nom qu'il voyait à la base du verbe TPḤ. Il s'agit de TePhaḤ « longueur du poing » 5 (G), en ancien français : dor. La traduction proposée par M. Levy représente l'explication que donne Rachi pour cette dérivation (Lam. II 22), mais ne peut en aucun cas convenir au contexte, puisque le verset a un verbe.
  - 1. Pas dans Darmesteter, Gloses françaises.
  - 2. Par exemple, Is. XLI 15, Amos I 3, Job XLI 22.
  - 3. Le manuscrit a lo cril, ce qui infirme la graphie crile de M. Levy.
- 4. Cf. A p. 20, gloses 8 et 13, grenuys « grenouilles » et grenuylis « l'ensemble des grenouilles ». Le manuscrit A fut écrit en 1240, alors que Bloch, von Wartburg et Dauzat datent grenouille de 1488.
- 5. Le glossaire espagnol, ḤeŠeQ ŠeLoMoH, Venise, 1617, traduit aussi par un calque : apunyado,

- D'ailleurs, on conçoit difficilement l'existence d'un terme spécial pour « l'action d'élever des enfants en les portant » dans le poing fermé; car dor signifie bien le « poing fermé » et s'oppose nettement à « l'empan » (G s. v. ZRTh).
- endeter, endetement (365), signifient « être coupable, culpabilité » et rendent la racine ḤYB par laquelle Targoum traduit les termes bibliques en question. Parfois les glossaires portent anfelonir, forfaire, ancorper, losanger pour ces mêmes termes, seuls ou comme alternative; en tout cas on ne peut considérer endeter comme synonyme sans plus, ḤoB signifie « dette » en hébreu (G) et est un mot très courant.
- enforcier (368), a tous les sens qu'on lui connaît en ancien français : « rendre fort » (Ps. CV 24), « fortifier » (Jér. XLIX 25), « devenir fort » (Is. LIV 2, 3), « s'efforcer » (Gen. XXXII 25), « avoir le dessus » (Z p. 104).
- enjendrer (373), peut signifier, d'après le contexte, «s'allier par mariage» (Gen. XXXIV 9, Deut. VII 3, Jos. XXIII 12) ou «devenir gendre» (I Sam. XVIII 21, I Rois III 1).
- ensendrement, encendrer (388), ne peut en aucune façon signifier « réduire en cendres », puisque le complément qui en dépend est « l'autel ». Il s'agit bel et bien « d'enlever les cendres » de l'autel qu'on prépare pour la transportation (Nomb. IV 13).
- envoisier (s'), envoisure, envoisement, envoisor (394-5), ont été mal traduits par les éditeurs de A. Ces mots rendent les formes correspondantes de la racine ŠWB à l'intensif, dont le sens est clairement indiqué, à différentes reprises, par les commentaires. Ainsi, Is. LVII 17, Targoum et Qimhi parlent de « rébellion » et C ajoute en français : (anvoizée) an la fierté de son cuer ; Rachi, Éz. XXXVIII 4, après avoir donné la glose française, enveisier, ajoute en hébreu : « se dit de celui qui suit l'inclination de son cœur » ; G s. v. ŠWB, ŠBB, rapproche ces deux verbes de « rébellion » et de « l'inclination au mal ».

Il vaut donc mieux traduire ces termes par « être insoumis, opiniâtre dans le péché », « rébellion », « orgueilleux (dans le sens théologique) ». Ce sens de « envoisier » ne semble pas inconnu en ancien français <sup>2</sup>.

Sous les numéros 95, 96, 400, 401, 402, 403, M. Levy traite d'une série

- 1. Opposition très explicitement notée dans le dictionnaire de David Qimhi (Narbonne 1160-1235), Radicum Liber, éd. Biesenthal-Labrecht, Berlin. 1847, p. 129 b.
- 2. Cf. Gorhant l'envoisié (La Chanson d'Aspremont, éd. L. Brandin, C. F. M. A., Paris, 1923, v. 226), qui se distingue dans la chanson de geste par sa témérité, son indiscipline, son obstination et sa fierté; le poète, en faisant sa description, dit d'ailleurs,

N'est pas mervelle se il fu orghellos (v. 2212).

Notons aussi envoisiez « récalcitrant », Dolopathos, éd. Brunet-Montaiglon, p. 1856, vv. 832, 8089.

de dérivés de planus auxquels il attribue le sens de « flatter, flatterie ». En fait, nous avons affaire à des formations diverses aux sens différents : formations à partir de plein pour correspondre aux formations hébraïques à partir de ḤaLaQ « lisse, plat, uni » = plain (G in loco), avec les sens concrets et figurés qu'elles ont dans les deux langues. Pour nous en tenir aux exemples cités dans les Recherches, nous constatons :

```
aplenemanç (401 c), « terrain glissant » (Jér. XXIII 12);
```

aplanisemanç (403 g), « terrain glissant » (Ps. XXXV 6);

aplenisement A et C (Éz. XVI 4), = afr. lissure;

éplenisemont (403 a), « chemin glissant » d'après le contexte (Ps. LXXIII 18), où il s'agit de faire tomber les méchants.

aplénichier (95) et aplénir (96), « séduire », car il s'agit des regards séducteurs du Péché (Ps. XXXVI 3) ou des paroles séductrices de l'étrangère (Prov. II 16, VII 5).

éplemuchemanç (400), a mensonges »;

aplenisemanç (403 c, d, f), « illusions, mensonges », s'oppose dans le texte biblique, (Is. XXX 10, Ps. V 10) à « vérités », ou bien se trouve en construction parallèle à « vanité » (Ps. XII 3, 4).

éplenir (402), le contexte (Prov. XXIX 5) exigerait « flatter », mais, comme c'est le seul cas où ce verbe aurait ce sens, il vaut mieux admettre que les anciens ne pensaient pas à « flatter » mais à « mentir » <sup>1</sup>. En effet, pour rendre ḤNPh « flatter » les glossateurs juifs n'emploient que lozangier <sup>2</sup>.

essartement, essarter, essartir 3 (423), ne signifient pas « brûlure, brûler », mais « sécheresse, sécher, devenir sec » ainsi que l'expliquent, à plusieurs reprises, Rachi (Ps. CII 4 et Job XXX 30) et les glossaires C (Jér. XVII 6), G s. v. ÇH, HRR (secha), S (Cant. I 6).

estaloner (427), taloner (759), le sens de « supplanter » que lui attribuent les éditeurs de A, KI et M. Levy est un calque maladroit de la Vulgate. En eflet, saint Jérôme traduit le mot hébreu pour « talon » par planta (Gen. XXV 26), le dénominatif hébreu par le dérivé latin correspondant, subplantare (Gen. XXVII 36) « donner un croc-en-jambe » et forge un dérivé supplantatio (Ps. XLI 10). Or le français « supplanter » a une tout autre signification. Nos glossateurs, eux, n'ont pas traduit automatiquement par des calques ineptes. Quand le dénominatif signifie « embusquer » les glossaires donnent soigneusement aguet (A, F, Jos. VIII 13, Ps. XLI 10); au sens de « trom-

- 1. Il est intéressant que la Vulgate rende le terme hébreu par deux mots: blandis fictisque (sermonibus). Notons aussi que Éz. XII 24 et XIII 6, 7, 8, 9 les mots ḤaLaQ = plain et KaZaB « mensonge, tromperie » sont mis à la place l'un de l'autre dans une même expression: C éploiement, mançonge.
  - 2. Sauf dans les cas d'une traduction explicative, où nous avons endeter (voir supra).
  - 3. Pas mentionné dans Contrib., voir cependant A, p. 250 b.

- per, machiner » : engignier, onginos (A, C, F, II Rois X 19, Jér. IX 3); dans les deux cas en question, nous avons affaire à des concepts qui en ancien français aussi pouvaient être exprimés par des dérivés de talon, notamment « suivre de près » (référence Gen. XXV 26) 1 ou « couper le talon » (référence talmudique)<sup>2</sup>.
- étupe, étupé, étupément (448, 449, 450), ont le sens usuel de « bourre, boucher », ainsi que l'expliquent Rachi et les glossaires (Recherches, p. 54), et se disent surtout de l'aveuglement du cœur (Lév. XXVI 41), de l'ignorance (Ps. LI 8), de l'étourdissement (Hab. II 16), de l'étoupe (Jug. XVI 9).
- focher, anfocher (466), il s'agit de l'or qui « se ternit » (Lam. IV 1), des cèdres du Paradis qui ne sont pas « éclipsés » (Éz. XXXI 8), d'un feu « étouffé » (Rachi dans Juges V 14), du regard de Moïse qui n'avait point « terni » (Deut. XXXIV 7); sens qui dérivent de offocare, attestés en provençal et en nivernais (FEW, in loco).
- forme (471), a le sens usuel. Le terme biblique étant peu commun, Rachi l'explique (Jér. VII 18 et XLIV 19) comme désignant la « forme » donnée au gâteau propitiatoire, celle de l'astre ou de la déesse adorés 3; il se sert du même mot hébreu avec lequel il explique la « forme » divine d'après laquelle l'homme a été modelé (Gen. I 26).
- fosseyor (473), « celui qui creuse des puits », ainsi que l'interprètent Rachi (Jér. XXXIX 30) et les glossaires cités dans les Recherches (p. 57).
- goleron (490), rend un mot autrement inconnu dans la Bible. Les glossaires s'appuient sur les commentaires pour le traduire. Goleron, d'après ceux qui faisaient le rapprochement PYMa (Job XV 27) et l'araméen talmudique PuMa « bouche » et y voyaient de « petites bouches », de « petits trous » 4; doblon, en suivant l'interprétation du Targoum (in loco).
- grobe (502), a le sens de « panier », car le glossaire (G) s'appuie sur le Targoum, dont le terme 'BiT signifie « panier » 5 et l'oppose (« d'autres disent ») à bast. Le mot dans ce sens est attesté en provençal 6.
- lanier (534) ainsi que alanier et ses dérivés (51-54, un seul manuscrit), n'ont pas le sens général d'« immoler ». Il est question ici d'un concept qui touche à un des principes fondamentaux du judaïsme : la méthode particulière
- 1. D'après la traduction du Targoum et le commentaire d'Ibn Ezra in loco (Job XXXVII 4).
- 2. Traité Sotah 16 a, Rachi (ibid.) et Job XXXVII 4 : « coupera », A Job XXXVII 4 : detronchera,
  - 3. Le texte biblique traite clairement des gâteaux qu'on offrait aux idoles.
  - 4. Rachi, Job XV 27, Contrib. p. 375.
  - 5. J. Levy, Worterbuch über die Talmudim, Berlin-Wien, 19243, t. III, p. 608-9.
- 6. REW 2224; cf. A. Thomas, Essais, p. 78: corbium > prov. gorbi « panier de bât »! Pour la fréquence de la métathèse, voir Anglade, op. cit., p. 203.

d'égorger les animaux; il est donc évident qu'ils se serviront d'un terme clair et catégorique, la continuation de laniare « lacérer », dont les exemples en français ne font pas défaut 1.

- liëure (539), cité aussi dans FEW s. v. ligare au sens de « chignon » n'a d'autre sens que « ruban », ainsi qu'il appert du commentaire de Rachi (Is. XLVII 2, Cant. IV 1) et surtout de l'explication contenue dans les glossaires cités dans les Recherches (p. 62) : « rubans qui attachent les cheveux de la femme ». Notons, cependant, que REW (5026) s. v. ligatura, mentionne le sens de « Kopfputz, Kopfbedeckung » en ancien provençal et en catalan.
- mitant (577), ne signifie rien d'autre que « milieu », son sens habituel ², puisqu'il s'agit du milieu de la terre (Éz. XLIII 14, Jug. IX 37). M. Levy a été induit en erreur par la remarque de G, voulant établir un rapport entre le terme biblique en question et le mot hébreu qui signifie « nombril », mais ce mot-là, il le traduit bien nombril (G s. v. SRR).
- mortoize (579), doit être rattaché à mortaise et signifie « alvéole » comme l'expliquent clairement et Rachi (Jug. XV 19) et le glossaire cité dans Recherches (p. 67).
- mortoyer (584), est un dénominatif dont le sens « être limoneux » est imposé par le contexte même, où il s'agit de fleuves (Is. XIX 6) et d'eaux (Ps. XLVI 4).
- pavoil (630), ne peut sûrement pas signifier « ronces » puisque le passage talmudique traite de pantoufles et de carpettes (Traités Yoma 78 b, Soucca 16 a). Dans la Bible, pavoil s'oppose comme glose à chardons, épines (A Prov. XXVI 9). Les Juifs n'ont créé aucun terme de botanique, mais se servent d'un terme courant dans les parlers régionaux pour désigner des plantes marécageuses de la famille des joncacées 3.
- pége (455, imprimé à tort feije) 4, correspond, quant à la forme, au provençal petge (REW 6352) de \*pedicus. Le sens est un peu spécial; ce pourrait être « dard, épieu » si on tenait compte des commentaires, mais le Targoum se sert, pour traduire le terme biblique, du même mot qui lui sert pour rendre MaQeL « bâton » (Éz. XXXIX 9)5.
- porparole (654), signifie «tromperie». Déjà parole avait souvent en ancien français un sens défavorable; le préfixe pour- sert d'intensif <sup>6</sup>. Le verbe aussi,
  - 1. Cf. Contrib. p. 58-59.
  - 2. Encore usité en Champagne et Lorraine, ALF, VI 856.
  - 3. Cf. A. Thomas, Mél. étym., p. 150-51.
  - 4. Supra, p. 279.
- 5. MORNITHA, expliqué par Levy, Wörterb. Talm., III 254, comme indiquant le cornouiller, son bois, et les bâtons qu'on en fait.
  - 6. Nyrop, Gram. hist. l. franç., III, § 484.

porparler, signifie « tromper, calomnier » <sup>1</sup>, valeur qui passe aux dérivés porparlement (C in loco, Jér. V 13), porparleç (A II Rois II 23, C Jér. XX 8), porparliç (E f. 47 r), et qui est sanctionnée par la traduction du Targoum (Jér. V 13) « prophéties mensongères » et les commentaires de Rachi : « la racine DBR se rapporte toujours à des paroles méchantes » (Nomb. XII 1) ou bien « calomnie » (Jér. XX 8, Éz. XXII 4). Certains glossaires rendent l'idée de « méchante langue » par sorparler (KI, C. B Is. LIII 7) <sup>2</sup> ou méparler (A Nomb. XII 1, XXI 7, G s. v. DBR, 'NH).

proter (674), « avertir » est le sens attribué au terme biblique de nos temps, les glossateurs du moyen âge y voyaient un dénominatif de ZHR « prudent ». Les verbes proter, pronter, anpronter, cités dans les textes juifs (Contrih. p. 509) signifient donc « faire attention, dire de faire attention » ainsi que le certifient les commentaires de Rachi (Éz. III 17) et des glossaires C (Éz. XXXIII 3) et G (s. v. ZHR). D'ailleurs, dans C, le même mot, dans le même contexte, est traduit quelques versets plus loin par fu garniç « se tint sur ses gardes ».

prumeraiement (678), d'après le contexte (Éz. XXXVI 11) est un adverbe, et, comme tel, n'a rien de particulier, ni dans sa forme, ni dans sa signification « je vous repeuplerai comme (vous étiez) originellement ».

- rabine (684, imprimé à tort ravine)<sup>3</sup>, ainsi que les verbes rabiner, arabiner, se rapportent exclusivement aux formes dérivées de la racine TRPh, dont le sens est indubitablement clair dans l'esprit de chaque Juif: « mettre à mort, déchirer un être vivant » en opposition à « égorger selon les rites », ŠḤT 4.
- revuider (700), revuidance (698), revuidement (699), etc., signifient dans les textes juifs «surveiller» (G s. v. PQD) 5 ou « se souvenir » d'après la traduction que donne régulièrement le Targoum pour cette racine PQD et le commentaire explicite de RaMBaN (Gen. XXI 1) 6.
- ros (708) signifie bien « roseau », mais aux versets I Sam. XIV 27 et Cant. V 1 il désigne « la canne à sucre ». Les commentaires rabbiniques sont très explicites là-dessus 7, mais les éditeurs modernes ont pris le mot DeBaŠ, que
- 1. Cf. H.-E. Keller, Le Vocabulaire de Wace, Berlin, 1953, p. 147 b : porparler « tramer ».
- 2. De même Talm. Traité Berakhoth 28 a. Rachi: sorparlediç, et toujours l'explication: « tromperie de paroles ». Mais W p. 14 v. 13 et p. 68 n. 13 porparlé = « fixé », G s. v. NB': porparlor « avocat ».
  - 3. Supra, p. 279, n. 4.
  - 4. Cf. Rachi Ex. XXII 30.
  - 5. G: = HaŚGaḤah « surveillance ». Cf. Septante: ἐπισκέπτομαι.
- 6. De même le Talmud, Traité Roche Hachana 32 b : « PiQDoNoTh sont identiques à ZiKhRoNoTh. »
  - 7. Rachi, in loco: « canne de miel... ce sont des joncs de marais... en arabe on

ceux-ci emploient pour désigner la matière sucrée de la canne, dans son sens généralement accepté, notamment « miel », alors que Rachi (I Sam. XIV 27) se sert du mot sucre, et que les glossaires A (Cant. V 1) et C (I Sam. XIV 27) glosent çucre.

roys (712) a le sens de « canal, tranchée, fossé », selon le commentaire de Rachi, Jos. XI 8 et II Rois III 16, et les gloses de A et C (*ibid*.) : fosés.

Iranchet (780), truchet (789), ne désignent pas l'instrument, mais représentent l'explication du terme. Il s'agit, comme nous l'avons déjà noté pour crenéç, des coches dont est munie la herse de dépiquage. Tantôt les glossaires rendent le mot pour « coches » par crenéç, tantôt par trancheç, toujours au pluriel; dès que le terme biblique est au singulier et désigne, non les entailles, mais l'instrument même, ce n'est plus tranchet ou crenet qu'on trouve, mais treuil (790). Le contexte, Is. XXVIII 27, XLI 15, Amos I 3, parlant de dépiquage (DUŠ), il ne peut être question de « herser le sol ».

verdace (800), est bien un adjectif dans le texte et, de ce côté, ne présente pas de difficultés : alba[macula] (Vulg. Lév. XIII 49); mais comme, Ps. LXVIII 14, Rachi citant Dounaš ben Labrat, l'applique à l'or, verdace correspond probablement à notre « jaunâtre ».

Ces quelques exemples mettent en évidence le fait que si on suit de près le contexte juif, texte biblique et commentaire rabbinique, les termes soi-disant «judéo-français» se réduisent, en général, à des emprunts au provençal et à des termes courants.

Ceci suffirait pour infirmer la thèse d'une langue particulière aux Juifs. Et nous n'avons pas encore produit les témoignages positifs des prières en français <sup>1</sup>, des comptes en caractères hébraïques datés d'après le saint patron ou la fête chrétienne <sup>2</sup>, des phrases entières en français dans un commentaire biblique <sup>3</sup>, des proverbes français dans un livre de dévotion <sup>4</sup>.

appelle ce miel *sucre*. » Commentaire répété mot à mot par C et F, et qui s'appuie sur la traduction du Targoum.

- 1. Renan, HLF, XXVII, 482, comparant un texte français avec l'original hébreu, trouvait, dans la traduction française, des qualités littéraires que la pièce hébraïque ne possédait pas. Darmesteter qualifie l'élégie française de « chef-d'œuvre », Reliques Scientifiques, I, p. 273. Voir aussi, H. Pflaum, « Deux hymnes judéo-français du moyen âge », Rom., LIX (1933), 389.
- 2. Loeb, art. cit., Rev. ét. juives, VIII (1884) 192 : « Saint-André, Saint-Jean-Décolasse, l'Ascencion, Sainte-Mazelène, » etc.
- 3. Joseph Kara, éd. B. Einstein, Magazin f. die Wiss. des Judenth., XIII (1886), 258-260.
  - 4. J. Simon, Rev. et. j., III (1881), 232-234.

Enfin, et surtout, il n'y a aucun terme, qualifié de « judéo-français », qui soit employé exclusivement par tous les auteurs juifs : des termes, qui semblent appartenir au vocabulaire le plus intimement juif, comme Gé « Dieu » (Parlers, n° 44), bendir « bénir » (Ibid. n° 26), melder « étudier la Loi » (Ibid. n° 92), ne sont pas les seuls à être employés; nous trouvons aussi Dieu 1, bénir 2, aprendre et penser 3.

## CONCLUSIONS.

Abandonnons donc toute idée préconçue d'un parler particulier aux Juifs de France. L'histoire de cette nation répandue sur tout le territoire de la Gaule depuis le début de l'ère chrétienne s'y oppose. Les données recueillies par les partisans même d'une langue juive ne sont pas de nature à renverser les conclusions logiques de cette situation.

Tout ce que les textes semblent fournir de particulier, en dehors de quelques emprunts livresques du provençal et de l'arabe et de quelques vocables hébraïques, n'est pas très sûrement établi. Il n'y a donc pas de pénétration hétérogène, ni dans le système phonétique, ni dans le système morphologique. Est-ce là une langue mixte? Peut-on avec cela poser l'existence d'un idiome différent de la langue courante des Champenois, des Bourguignons, des Normands?

Abordons, au contraire, les documents en question comme tout autre document ancien français. Établissons correctement le texte et étudions scrupuleusement sa langue, afin de le situer le plus exactement possible en temps et en lieu. Distinguons entre auteurs et copistes, recherchons les sources 4; nous pourrions ainsi enrichir notre connaissance des parlers régionaux et préciser le sens d'un grand nombre de vocables.

L'effet quelque peu biscornu que peut faire la langue des documents juifs prise dans son ensemble n'est produit que par l'accumulation sous un titre de textes en très ancien français (x1e siècle), en ancien français

- 1. E. Urbach, op. cit., p. 224; Z, p. 67.
- 2. Darmesteter, Gloses, p. 119.

<sup>3.</sup> A p. 234 b, 274 c, 275 a aux endroits où les textes allégués par Blondh. (Parlers, p. 77-78) ont des formes qui remontent à meletare. A se sert seulement une seule fois de mader (Deut. VI 7).

<sup>4.</sup> Il faut aussi abandonner l'idée d'une seule tradition, celle de Rachi; c'est trop facile, et puis, Rachi lui-même apporte l'opinion d'autres glossateurs (Lév. XIV 14, Is. II 22).

et en moyen français, par le mélange de textes normands, franciens et bourguignons, par la confusion d'écrits profanes, de traductions scientifiques et de gloses rabbiniques.

Que chaque manuscrit soit d'abord étudié dans son propre cadre, exégétique ou autre, et qu'ensuite des rapports soient établis avec les autres écrits juifs du même genre et les autres témoignages de la même région à la même époque. Sans doute, présentera-t-il des difficultés linguistiques et posera-t-il des difficultés d'interprétation, mais quel texte médiéval en est exempt? La seule complication — qui ne devrait tout de même pas constituer un obstacle — demeure le rapprochement constant avec le contexte juif. C'est la condition sine qua non de toute édition.

Du point de vue juif, il nous sera donné de suivre l'évolution de l'exégèse biblique à travers les emprunts d'école à école et les divergences entre elles, d'en savoir davantage sur les communautés juives au moyen âge, de nous rendre compte de la nature, de l'usage et de la portée des glossaires bibliques; mais c'est avant tout notre connaissance des anciens dialectes qui s'enrichira.

L'étiquette « judéo-français » était par trop commode. Partant du principe que les Juifs parlaient la langue du pays, il nous faudra examiner de plus près les termes qui nous semblent des emprunts, des calques, des « formations insolites », à la lumière des données particulières de chaque document <sup>1</sup>.

Les textes devront ainsi mettre à jour des formes régionales françaises, sinon absolument dégagées de toute influence des scribes chrétiens, au moins beaucoup moins inféodées à l'autorité du latin et aux traditions linguistiques des clercs <sup>2</sup>; ils devront nous dévoiler des termes disparus de la langue courante dès le XII° siècle et que certains d'entre eux ont retenus grâce à leur caractère conservateur de traductions rituelles; ils pourront sûrement préciser le sens de beaucoup de mots anciens au moyen de leurs correspondants hébraïques.

Une fois les documents édités scientifiquement, les dictionnaires pourront les citer par leurs noms et par le genre auquel ils appartiennent;

<sup>1.</sup> C'était l'attitude d'A. Thomas traitant des éléments linguistiques fournis par les recherches d'un Darmesteter, de Brandin ou de Blondheim. C'est encore, plus récemment, l'opinion de M. Bataillon (voir son intervention au VIIIe Congrès de l'A. I. E. F., Cahiers, IX (1957) p. 300).

<sup>2.</sup> Cf. remarques de M. Bruneau. « La Champagne », Rev. Ling. Rom., V (1929), 72. Revue de linguistique romane.

en les situant en temps et en lieu, ils feront jouer à chaque terme, comme à chaque phénomène phonétique ou morphologique, s'il y a lieu, son rôle précis dans l'étude de la langue de l'époque et de la région auxquelles il appartient. Précis et limité, Tant li ad dèo donèt e nèent plos, dit Joseph Kara dans son commentaire de l'Ecclésiaste. On abandonnerait la nomenclature extralinguistique d'un judéo-français, d'un Juden-französisch. Le fantôme s'évanouira.

Jérusalem.

M. BANITT.